

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

## RETURN BIDS TO:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving - PWGSC

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:** 

Voir dans le document/ See herein

NA Québec NA

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

## Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution TPSGC/PWGSC 601-1550, Avenue d'Estimauville Québec Québec G1J 0C7

Solicitation No N° de l'invitation					
W7701-207176/A		2020	-12-02		
Client Reference No N° de re W7701-207176	éférence du client				
GETS Reference No N° de ré PW-\$QCL-052-18045	férence de SEAG				
File No N° de dossier			N° VME		
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd f	in		
at - à 02:00 PM	Eastern Standard Tir	me ES	Γ		
on - le 2021-01-14	Heure Normale du l'	Est H	NE		
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:	7			
Address Enquiries to: - Adress Proulx, Jean-R.	ser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur qc1052		
Telephone No N° de téléphone			FAX No N° de FAX		
(418) 905-0629 ( )			-		
Destination - of Goods, Servic Destination - des biens, servic MINISTERE DE LA DEFENSI BATISSE 53	es et construction:				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigee	Delivery Offered - Livraison proposee	
Voir doc.		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/	de l'entrepreneur	
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



# File No. - N° du dossier $QCL\mbox{-}0\mbox{-}43088$

	TABLE DES MATIÈRES	
PARTI	E 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1.1	Introduction	4
1.2	SOMMAIRE	4
1.3	COMPTE RENDU	
1.4	PROCESSUS DE CONFORMITÉ DES SOUMISSIONS EN PHASES	6
PARTI	E 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	7
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	7
2.2	Présentation des soumissions	
2.3	ANCIEN FONCTIONNAIRE	8
2.4	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	9
2.5	LOIS APPLICABLES	10
2.6	FONDEMENT DU TITRE DU CANADA SUR LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	10
2.7	PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	10
2.8	FINANCEMENT MAXIMAL	10
PARTI	E 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	11
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	11
	SECTION I : SOUMISSION TECHNIQUE	
	2 Section II : Soumission financière	
	S SECTION III :ATTESTATIONS	
	SECTION IV :RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
	E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	
4.1	Procédures d'évaluation	
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	
PARTI	E 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	_
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	20
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉME	ENTAIRES 20
PARTI	E 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET A	UTRES
<b>EXIGE</b>	NCES	23
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	23
6.2	CAPACITÉ FINANCIÈRE	
6.3	EXIGENCES RELATIVES AUX MARCHANDISES CONTRÔLÉES	23
PARTI	E 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	24
7.1	ÉNONCÉ DES TRAVAUX	24
7.1	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
7.3	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
7.4	Durée du contrat	
7.5	Responsables	_
7.6	DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	
7.7	PAIEMENT	
7.8	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	_
7.9	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
7.10		
7.11	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	
7.12	CONTRAT DE DÉFENSE	37

File No N° du dossier	
OCL-0-43088	

RESSORTISSANTS ÉTRANGERS	37
(E A - ÉNONCÉ DES TRAVAUX	
(E B – BASE DE PAIEMENT	45
(E C – DIVULGATION PAR L'ENTREPRENEUR DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE S	
ENSEIGNEMENTS ORIGINAUX	48
(E D – LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	49
(E E - FORMULAIRE MDN 626 AUTORISATION DE TÂCHES	53
(E F – FORMULAIRE DE DEMANDE DE VISITE	56
JOINTE 1 - FICHE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE	62
JOINTE 2 - ÉVALUATION DU PRIX	65
JOINTE 3 – CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES ET COTÉS	68
JOINTE 4 - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	79
JOINTE 5 - PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE LOI – ATTESTATION	80
	EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

File No. - N° du dossier OCL-0-43088

Id de l'acheteur - Buyer ID OCL052 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

### PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1	Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
Partie 2	Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;
Partie 3	Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission;
Partie 4	Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection;
Partie 5	Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
Partie 6	Exigences relatives à la sécurité exigences financières et autres exigences : comprend

Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre; et

Partie 7 Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

### Les Annexes comprennent :

Annexe A : Énoncé des travaux Annexe B : Base de paiement

Annexe C : Divulgation par l'entrepreneur de la propriété intellectuelle sur les renseignements originaux

Annexe D : Liste de vérifications des exigences relatives à la sécurité

Annexe E : Formulaire MDN 626 Autorisation de tâches

Annexe F: Formulaire de demande de visite

### Les Pièces Jointes comprennent :

Pièce Jointe 1 : Fiche de présentation de la soumission financière

Pièce Jointe 2 : Évaluation du prix

Pièce Jointe 3 : Critères techniques obligatoires et cotés Pièce Jointe 4 : Instruments de paiement électronique

Pièce Jointe 5 : Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation

#### 1.2 **Sommaire**

### 1.2.1 Titre:

Étude analytique, expérimentale et numérique des technologies d'armement avancé

#### 1.2.2 **Description des travaux:**

L'entrepreneur devra fournir des services aux sections de Recherche et développement de la Défense Canada (RDDC) - Centre de recherche de Valcartier, d'armes de précision, de protection et effets d'armes et de matériaux énergétiques avec un soutien technique spécialisé

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

dans les domaines de la propulsion, de la structure, de la signature et des effets balistiques pour les armes de précision. Les travaux à effectuer comprendront des revues de littérature, le développement analytique, la modélisation numérique, l'expérimentation et l'analyse des données, la conception du système ainsi que la conception, l'installation et la mise en service d'installations expérimentales locales

Tâche 1 : Ingénierie et soutien technique pour le laboratoire de propulsion, les laboratoires d'aérodynamiques et d'aérobalistiques, le laboratoire d'armes légères, les installations connexes sur place et hors site et pour les suites d'aide à la défense et de la guerre électronique (EW/DAS).

Tâche 2 : Soutien à la modélisation et à l'élaboration de concepts de systèmes d'armes

### 1.2.3 Ministère client :

L'organisation pour laquelle ces services sont rendus est Recherche et Développement pour la Défense Canada, Centre de recherche de Valcartier.

### 1.2.4 Période du contrat :

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mars 2026 inclusivement

### 1.2.5 Informations importantes

- i. Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6, Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, et la Partie 7, Clauses du contrat subséquent. Pour de plus amples renseignements sur les enquêtes de sécurité sur le personnel et les organismes, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du Programme de sécurité des contrats de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html).
- ii. Recherche et Développement pour la Défense Canada, Centre de recherche de Valcartier a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le contrat subséquent appartiendra au Canada pour des motifs de sécurité nationale.
- iii. Lieu de travail : Sauf avis contraire, tous les Travaux de nature classifié doivent être exécuté à Recherche et Développement pour la Défense Canada Valcartier (2459, route de la Bravoure, Québec, QC, G3J 1X5, CANADA) et les travaux non-classifié peuvent être effectué dans les bureaux de l'entrepreneur.
- iv. Ce besoin est limité aux services canadiens
- v. Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).
- vi. Ce besoin est assujetti au Programme des marchandises contrôlées. La Loi sur la production de défense définit les marchandises contrôlées comme certains biens matériels figurant sur la Liste des marchandises d'exportation contrôlée, un règlement pris dans le cadre de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation (LLEI).
- vii. Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi s'applique au présent besoin; veuillez-vous référer à la Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires, la Partie 7 Clauses du contrat subséquent et l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi Attestation.

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

viii. Les travaux seront réalisés selon la demande, au moyen d'autorisations de tâches.

Le contrat avec autorisations de tâches (AT) est une méthode d'approvisionnement de services selon laquelle l'ensemble ou une portion des travaux sont réalisés selon la demande. Dans le cadre de contrats avec AT, le travail à réaliser peut être défini, mais la nature et les échéances précises des services, des activités et des produits livrables requis ne sont connus qu'au moment où le service est demandé pendant la durée du contrat. L'AT est un outil administratif structuré grâce auquel la Couronne autorise un entrepreneur à effectuer les travaux « selon la demande », conformément aux modalités du contrat. Les AT ne sont pas des contrats individuels.

- ix. Le financement maximal disponible pour ces contrats est **9,324,500,00\$** taxes applicables en sus.
- x. Conformément à la clause « Garantie des travaux minimums -Tous les travaux d'autorisations de tâches » du contrat, l'obligation du Canada en vertu de ces contrats se limite à 10% du financement maximal disponible.
- xi. Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

### 1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### 1.4 Processus de conformité des soumissions en phases

Le Processus de conformité des soumissions en phases (« PCSP ») s'applique à ce besoin.

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u>, (2020-05-28) Instructions uniformisées – biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 180 jours

### 2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

A7035T (2007-05-25) – Liste des sous-traitants proposés

### 2.2 Présentation des soumissions

Seules les soumissions transmises à l'aide du service Connexion postel seront acceptées. Le soumissionnaire doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel à l'adresse suivante :

TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003, ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postel est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande de soumissions.

## 2.2.1 AVIS IMPORTANT À L'INTENTION DES FOURNISSEURS CONCERNANT LES EXIGENCES RELATIVES À LA PRÉSENTATION DE SOUMISSIONS

Étant donné les répercussions de la pandémie de COVID-19, des mesures temporaires sont prises sur place à l'Unité de réception des soumissions de la Région du Québec pour encourager la distanciation sociale. La santé et la sécurité du personnel et des fournisseurs restent notre priorité absolue.

Les fournisseurs doivent présenter leurs soumissions par voie électronique, en utilisant l'application Connexion postel de Postes Canada, pour répondre à cette demande de soumission. Grâce à ce service, les fournisseurs peuvent présenter des soumissions, des offres et des arrangements par voie électronique aux unités de réception des soumissions de TPSGC. Ce service en ligne permet le transfert électronique de fichiers volumineux jusqu'au niveau Protégé B.

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

Les soumissions en format papier (remis en personne ou par la poste ou par messagerie) ou transmises par télécopieur ne seront pas acceptées dans le cadre de cette demande de soumission.

Compte tenu des circonstances actuelles et des limites du réseau, certains projets de marché en cours pourraient être retardés. Pour vous tenir au courant de l'état d'avancement de certains projets, veuillez consulter le site <u>Achatsetventes.gc.ca</u>.

### 2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée cidessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

### i. Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la <u>Loi sur la gestion</u> <u>des finances publiques</u>, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a) un individu;
- b) un individu qui s'est incorporé;
- c) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la <u>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</u>, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la <u>Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</u>, L.R., 1985, ch. C-17, à la <u>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</u>, 1970, ch. D-3, à la <u>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</u>,

1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la <u>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</u>, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la <u>Loi sur le Régime de pensions du Canada</u>, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui () Non ()** 

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b) la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2012-2</u> et les <u>Lignes directrices sur la divulgation</u> des marchés.

### Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Qui ( ) Non ( )** 

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b) les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c) la date de la cessation d'emploi;
- d) le montant du paiement forfaitaire;
- e) le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f) la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g) nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

### 2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante à l'adresse <u>Jean-Renaud.Proulx@tpsgc-pwgsc.gc.ca</u> au moins huit (8) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

### 2.6 Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle

Recherche et développement pour la défense Canada, Centre de recherches de Valcartier a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le contrat subséquent appartiendra au Canada, pour les motifs suivants, tel que défini dans la <u>Politique sur les</u> droits de propriété intellectuelle issus de marchés conclus avec l'État:

- Pour des motifs de sécurité nationale

### 2.7 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
  - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
  - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

### 2.8 Financement maximal

Le financement maximal disponible pour le ou les contrat(s) qui découleront de la demande des soumissions est de \$9,324,500.00 taxes applicables en sus.

Toute soumission dont la valeur est supérieure à cette somme sera jugée non recevable. Le fait de divulguer le financement maximal disponible n'engage aucunement le Canada à payer cette somme.

File No. - N° du dossier QCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

a) Le soumissionnaire doit envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

Section IV : Renseignements supplémentaires

- b) Les soumissions papiers ainsi que transmises par courriels et/ou par fax ne seront pas acceptées
- c) Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

### 3.1.1 Section I : Soumission technique

a) Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

- b) La soumission technique comprend ce qui suit :
  - (i) Toute l'information requise pour démontrer la conformité aux critères techniques obligatoires et cotés décrits dans la Pièce jointe 3.
  - (ii) Chaque critère devrait être traité séparément.
  - (iii) Pour permettre à l'équipe d'évaluation d'évaluer convenablement chaque critère d'évaluation technique (critères obligatoires et critères cotés), le soumissionnaire doit inscrire clairement les noms des ressources proposées.
  - (iv) La soumission technique devrait démontrer comment chaque ressource proposée satisfait aux exigences inscrites dans la Pièce jointe 3 Critères techniques obligatoires et cotés.
    - (A) Les ressources proposées peuvent être des employés du soumissionnaire ou d'un sous-traitant ou des travailleurs indépendants à qui le contractant souscontracte une partie des travaux.
    - (B) Pour les exigences en matière d'études, le Canada ne tiendra compte que des programmes ayant été réussis par la ressource à la clôture des soumissions.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

(C) Pour ce qui est des exigences pour lesquelles on demande une période précise d'expérience de travail (deux mois, par exemple), le Canada ne tiendra pas compte de cette expérience si le soumissionnaire ne donne pas les dates précises de l'expérience alléguée (la date de début et la date de fin).

(D) Pour que le Canada tienne compte d'une expérience de travail, le soumissionnaire ne doit pas seulement indiquer le titre du poste occupé par la ressource, mais il doit également démontrer que cette ressource a acquis l'expérience nécessaire en expliquant les responsabilités et les tâches effectuées dans ce poste.

### 3.1.2 Section II: Soumission financière

- **3.1.2.1** Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec les critères suivants :
  - (a) Les renseignements doivent être fournis conformément à la fiche de présentation de la soumission financière dans la pièce jointe 1.
  - (b) Aucun frais de déplacement et de subsistance ne sera payé pour les services rendus dans la région de la ville de Québec (incluant le site du RDDC Valcartier), ni pour tout déplacement entre le lieu d'affaires de l'entrepreneur et la région de la ville de Québec (incluant le site du RDDC Valcartier). Tous ces coûts sont à inclure dans les taux de rémunération fermes tout compris indiqués ci-dessus.
  - (c) Les prix doivent être en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

### 3.1.2.2 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter la Pièce Jointe 4 « Instruments de paiement électronique », afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si la Pièce Jointe 4 « Instruments de paiement électronique », n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### 3.1.3 Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5 du présent document.

### 3.1.4 Section IV : Renseignements supplémentaires

### 3.1.4.1 Renseignements supplémentaires

 a) Les soumissionnaires doivent fournir une liste de noms ou tout autre documentation connexe, selon les besoins, conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2003. N° de l'invitation - Solicitation No. W7701-207176/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W7701-20-7176

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID OCL052

File No. - N° du dossier

QCL-0-43088

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

b) Pour les besoins de services, les soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés, tel que décrit à l'article 2.3 du document présent, afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires.

- c) Renseignements concernant la sécurité, s'il y a lieu :
  - a. Nom de la ressource proposée apparaissant sur le formulaire d'application de la cote de sécurité
  - b. Numéro de certificat de cote de sécurité
- d) Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

Représentant administratif :	Représentant technique :
Nom:	Nom:
Téléphone :	Téléphone :
Télécopieur :	Télécopieur:
Courriel:	Courriel:

File No. - N° du dossier OCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

### PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- Le Canada appliquera le Processus de conformité des soumissions en phases décrit cidessous.

## 4.1.1 Processus de conformité des soumissions en phases

### 4.1.1.1 Généralités

- a) Pour ce besoin, le Canada applique le PCSP tel que décrit ci-dessous.
- b) Nonobstant tout examen par le Canada aux phases I ou II du Processus, les soumissionnaires sont et demeureront les seuls et uniques responsables de l'exactitude, de l'uniformité et de l'exhaustivité de leurs soumissions, et le Canada n'assume, en vertu de cet examen, aucune obligation ni de responsabilité envers les soumissionnaires de relever, en tout ou en partie, toute erreur ou toute omission, dans les soumissions ou en réponse à toute communication provenant d'un soumissionnaire.
  - LE SOUMISSIONNAIRE RECONNAÎT QUE LES EXAMENS LORS DES PHASES I ET II DU PRÉSENT PROCESSUS NE SONT QUE PRÉLIMINAIRES ET N'EMPÊCHENT PAS QU'UNE SOUMISSION SOIT NÉANMOINS JUGÉE NON RECEVABLE À LA PHASE III, ET CE, MÊME POUR LES EXIGENCES OBLIGATOIRES QUI ONT FAIT L'OBJET D'UN EXAMEN AUX PHASES I OU II, ET MÊME SI LA SOUMISSION AURAIT ÉTÉ JUGÉE RECEVABLE À UNE PHASE ANTÉRIEURE. LE CANADA PEUT DÉTERMINER À SA DISCRÉTION QU'UNE SOUMISSION NE RÉPOND PAS À UNE EXIGENCE OBLIGATOIRE À N'IMPORTE QUELLE DE CES PHASES. LE SOUMISSIONNAIRE RECONNAÎT ÉGALEMENT QUE MALGRÉ LE FAIT QU'IL AIT FOURNI UNE RÉPONSE À UN AVIS OU À UN RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ (REC) (TEL QUE CES TERMES SONT DÉFINIS PLUS BAS) QU'IL EST POSSIBLE QUE CETTE RÉPONSE NE SUFFISE PAS POUR QUE SA SOUMISSION SOIT JUGÉE CONFORME AUX AUTRES EXIGENCES OBLIGATOIRES.
- c) Le Canada peut, à sa propre discrétion et à tout moment, demander et recevoir de l'information de la part du soumissionnaire afin de corriger des erreurs ou des lacunes administratives dans sa soumission, et cette nouvelle information fera partie intégrante de sa soumission. Ces erreurs pourraient être, entre autres : une signature absente; une case non cochée dans un formulaire; une erreur de forme; l'omission d'un accusé de réception, du numéro d'entreprise d'approvisionnement ou même les coordonnées des personnes-ressources, c'est-à-dire leurs noms, leurs adresses et les numéros de téléphone; ou encore des erreurs d'inattention dans les calculs ou dans les nombres, et des erreurs qui n'affectent en rien les montants que le soumissionnaire a indiqué pour le prix ou pour tout composant du prix. Ainsi, le Canada a le droit de demander ou de recevoir toute information après la date de clôture de l'invitation à soumissionner uniquement lorsque l'invitation à soumissionner permet ce droit expressément. Le soumissionnaire disposera alors d'un délai indiqué pour fournir l'information requise. Toute information fournie hors délais sera refusée.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

d) Le PCSP ne limite pas les droits du Canada en vertu du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) 2003 (2020-05-18) Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, ni le droit du Canada de demander ou d'accepter toute information pendant la période de soumission ou après la clôture de cette dernière, lorsque la demande de soumissions confère expressément ce droit au Canada, ou dans les circonstances décrites au paragraphe (c).

e) Le Canada enverra un Avis ou un REC selon la méthode de son choix et à sa discrétion absolue. Le soumissionnaire doit soumettre sa réponse par la méthode stipulée dans l'Avis ou le REC. Les réponses sont réputées avoir été reçues par le Canada à la date et à l'heure qu'elles ont été livrées au Canada par la méthode indiquée dans l'Avis ou le REC et à l'adresse qui y figure. Un courriel de réponse autorisé dans l'Avis ou le REC est réputé reçu par le Canada à la date et à l'heure auxquelles il a été reçu dans la boîte de réception de l'adresse électronique indiquée dans l'Avis ou le REC. Un Avis, ou un REC, envoyé par le Canada au soumissionnaire à l'adresse fournie par celui-ci dans la soumission ou après l'envoi de celle-ci est réputé avoir été reçu par le soumissionnaire à la date à laquelle il a été envoyé par le Canada. Le Canada n'assume aucune responsabilité envers les soumissionnaires pours les soumissions retardataires, peu importe la cause.

### 4.1.1.2 Phase I: Soumission financière:

- a) Après la date et l'heure de clôture de cette demande de soumissions, le Canada examinera la soumission pour déterminer si elle comporte une soumission financière et si celle-ci contient toute l'information demandée par la demande de soumissions. L'examen par le Canada à la phase I se limitera à déterminer s'il y manque des informations exigées par la demande de soumissions à la soumission financière. Cet examen n'évaluera pas si la soumission financière répond à toute norme ou si elle est conforme à toutes les exigences de la demande.
- b) L'examen par le Canada durant la phase I sera effectué par des fonctionnaires du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada.
- c) Si le Canada détermine, selon sa discrétion absolue, qu'il n'y a pas de soumission financière ou qu'il manque toutes les informations demandées dans la soumission financière, la soumission sera alors jugée non recevable et sera rejetée.
- d) Pour les soumissions autres que celles décrites au paragraphe (c), Canada enverra un avis écrit au soumissionnaire (« Avis ») identifiant où la soumission financière manque d'informations. Un soumissionnaire dont la soumission financière a été jugée recevable selon les exigences examinées lors de la phase I ne recevra pas d'Avis. De tels soumissionnaires n'auront pas le droit de soumettre de l'information supplémentaire relativement à leur soumission financière.
- e) Les soumissionnaires qui ont reçu un Avis bénéficieront d'un délai indiqué dans l'Avis (la « période de grâce ») pour redresser les points indiqués dans l'Avis en fournissant au Canada, par écrit, l'information supplémentaire ou une clarification en réponse à l'Avis. Les réponses reçues après la fin de la période de grâce ne seront pas prises en considération par le Canada sauf dans les circonstances et conditions stipulées expressément dans l'avis.
- f) Dans sa réponse à l'Avis, le soumissionnaire n'aura le droit de redresser que la partie de sa soumission financière indiquée dans l'Avis. Par exemple, lorsque l'Avis indique qu'un élément a été laissé en blanc, seule l'information manquante pourra ainsi être ajoutée à la soumission financière, excepté dans les cas où l'ajout de cette information entraînera nécessairement la modification des calculs qui ont déjà été présentés dans la soumission financière (p. ex. le calcul visant à déterminer le prix total). Les rajustements nécessaires devront alors être mis en évidence par le soumissionnaire et seuls ces rajustements pourront être effectués. Toutes les informations fournies doivent satisfaire aux exigences de la demande de soumissions.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

g) Toute autre modification apportée à la soumission financière soumise par le soumissionnaire sera considérée comme une nouvelle information et sera rejetée. Aucun changement ne sera autorisé à une quelconque autre section de la soumission du soumissionnaire. L'intégralité de l'information soumise conformément aux exigences de cette demande de soumissions en réponse à l'Avis remplacera uniquement la partie de la soumission financière originale telle qu'autorisée ci-dessus et sera utilisée pour le reste du processus d'évaluation des soumissions.

- h) Le Canada déterminera si la soumission financière est recevable pour les exigences examinées à la phase I, en tenant compte de l'information supplémentaire ou de la clarification fournie par le soumissionnaire conformément à la présente section. Si la soumission financière n'est pas jugée recevable au regard des exigences examinées à la phase I à la satisfaction du Canada, la soumission financière sera jugée non recevable et rejetée.
- i) Seules les soumissions jugées recevables conformément aux exigences examinées à la phase I à la satisfaction du Canada seront examinées à la phase II.

### 4.1.1.3 Phase II: Soumission technique

- a) L'examen par le Canada au cours de la phase II se limitera à une évaluation de la soumission technique afin de vérifier si le soumissionnaire a respecté toutes les exigences obligatoires d'admissibilité. Cet examen n'évalue pas si la soumission technique répond à une norme ou répond à toutes les exigences de la soumission. Les exigences obligatoires d'admissibilité sont les critères techniques obligatoires tels qu'ainsi décrits dans la présente demande de soumissions comme faisant partie du Processus de conformité des soumissions en phases. Les critères techniques obligatoires qui ne sont pas identifiés dans la demande de soumissions comme faisant partie du PCSP ne seront pas évalués avant la phase III.
- b) Le Canada enverra un avis écrit au soumissionnaire REC précisant les exigences obligatoires d'admissibilité que la soumission n'a pas respectée. Un soumissionnaire dont la soumission a été jugée recevable au regard des exigences examinées au cours de la phase II recevra un REC qui précisera que sa soumission a été jugée recevable au regard des exigences examinées au cours de la phase II. Le soumissionnaire en question ne sera pas autorisé à soumettre des informations supplémentaires en réponse au REC.
- c) Le soumissionnaire disposera de la période de temps précisée dans le REC (« période de grâce ») pour remédier à l'omission de répondre à l'une ou l'autre des exigences obligatoires d'admissibilité inscrites dans le REC en fournissant au Canada, par écrit, des informations supplémentaires ou des clarifications en réponse au REC. Les réponses reçues après la fin de la période de grâce ne seront pas prises en considération par le canada sauf, dans les circonstances et conditions expressément prévues par le REC.
- d) La réponse du soumissionnaire doit adresser uniquement les exigences obligatoires d'admissibilité énumérées dans le rapport d'évaluation de conformité (REC) et considérées comme non accomplies, et doit inclure uniquement les renseignements nécessaires pour ainsi se conformer aux exigences. Toutefois, dans le cas où une réponse aux exigences obligatoires d'admissibilité énumérées dans le REC entraînera nécessairement la modification d'autres renseignements qui sont déjà présents dans la soumission, les rajustements nécessaires devront être mis en évidence par le soumissionnaire. La réponse au REC ne doit pas inclure de changement à la soumission financière. Toute autre information supplémentaire qui n'est pas requise pour se conformer aux exigences ne sera pas prise en considération par le Canada.
- e) La réponse du soumissionnaire au REC devra spécifier, pour chaque cas, l'exigence obligatoire d'admissibilité du REC à laquelle elle répond, notamment en identifiant le changement effectué dans la section correspondante de la soumission initiale, et en identifiant dans la soumission initiale les modifications nécessaires qui en découlent. Pour chaque modification découlant de la réponse aux

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

exigences obligatoires d'admissibilité énumérées dans le REC, le soumissionnaire doit expliquer pourquoi une telle modification est nécessaire. Il n'incombe pas au Canada de réviser la soumission du soumissionnaire; il incombe plutôt au soumissionnaire d'assumer les conséquences si sa réponse au REC n'est pas effectuée conformément au présent paragraphe. Toutes les informations fournies doivent satisfaire aux exigences de la demande de soumissions.

- f) Tout changement apporté à la soumission par le soumissionnaire en dehors de ce qui est demandé, sera considéré comme étant de l'information nouvelle et ne sera pas prise en considération. L'information soumise selon les exigences de cette demande de soumissions en réponse au REC remplacera, intégralement et uniquement la partie de la soumission originale telle qu'elle est autorisée dans cette section.
- g) Les informations supplémentaires soumises pendant la phase II et permises par la présente section seront considérées comme faisant partie de la soumission et seront prises en compte par le Canada dans l'évaluation de la soumission lors de la phase II que pour déterminer si la soumission respecte les exigences obligatoires admissibles. Celles-ci ne seront utilisées à aucune autre phase de l'évaluation pour augmenter ou diminuer les notes que la soumission originale pourrait obtenir sans les avantages de telles informations additionnelles. Par exemple, un critère obligatoire admissible qui exige l'obtention d'un nombre minimum de points pour être considéré conforme sera évalué à la phase II afin de déterminer si cette note minimum obligatoire aurait été obtenue si le soumissionnaire n'avait pas soumis les renseignements supplémentaires en réponse au REC. Dans ce cas, la soumission sera considérée comme étant conforme par rapport à ce critère obligatoire admissible et les renseignements supplémentaires soumis par le soumissionnaire lieront le soumissionnaire dans le cadre de sa soumission, mais la note originale du soumissionnaire, qui était inférieure à la note minimum obligatoire pour ce critère obligatoire admissible, ne changera pas, et c'est cette note originale qui sera utilisée pour calculer les notes pour la soumission.
- h) Le Canada déterminera si la soumission est recevable pour les exigences examinées à la phase II, en tenant compte de l'information supplémentaire ou de la clarification fournie par le soumissionnaire conformément à la présente section. Si la soumission n'est pas jugée recevable selon des exigences examinées à la phase II à la satisfaction du Canada, la soumission financière sera jugée non recevable et rejetée.
- i) Uniquement les soumissions jugées recevables selon les exigences examinées à la phase II et à la satisfaction du Canada seront ensuite évaluées à la phase III.

### 4.1.1.3 Phase III : Évaluation finale de la soumission

- a) À la phase III, le Canada complétera l'évaluation de toutes les soumissions jugées recevables selon les exigences examinées à la phase II. Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, y compris les exigences d'évaluation technique et financière.
- b) Une soumission sera jugée non recevable et sera rejetée si elle ne respecte pas toutes les exigences d'évaluation obligatoires de la demande de soumissions.

### 4.1.2 Évaluation technique

### 4.1.2.1. Critères techniques obligatoires

Le Processus de conformité des soumissions en phases s'appliquera à tous les critères techniques obligatoires.

File No. - N° du dossier QCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

Les critères techniques obligatoires sont fournis à la pièce jointe 3, Critères techniques obligatoires et cotés.

### 4.1.2.2. Critères techniques cotés

Les critères techniques cotés sont fournis à la pièce jointe 3, Critères techniques obligatoires et cotés.

### 4.1.3 Évaluation financière

## 4.1.3.1. Critères financiers obligatoires

Les soumissionnaires doivent soumettre leur proposition financière en conformité avec 1.2 Section II : Soumission financière de la Partie 3 – Instructions pour la préparation des soumissions.

### 4.1.3.2. Évaluation du prix

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

Le processus d'évaluation du prix est indiqué à la pièce jointe 2, Évaluation du prix.

### 4.2 Méthode de sélection

### Note combiné la plus haute sur le plan du Mérite Technique (50%) et du Prix (50%)

- 1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
  - a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
  - b) satisfaire à tous les critères obligatoires;
  - obtenir le nombre minimum de points requis pour chaque critère technique coté avec une note de passage.
  - d) Et obtenir le nombre minimum de points total requis pour l'ensemble des critères technique cotés avec une note de passage
- 2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a), b), c) et d) du critère 4.2-1 ci-haut seront déclarées non recevables.
- La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 50% sera accordée au mérite technique et une proportion de 50% sera accordée au prix.
- 4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit: le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 50.
- 5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 50. La soumission proposant le prix évalué le plus bas obtiendra une note de 50/50

File No. - N° du dossier QCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

- 6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
- 7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.
- 8. Advenant le cas où deux ou plusieurs soumissions recevables obtiennent la même note combinée, la soumission recevable ayant obtenue le plus haut score d'évaluation technique sera recommandé pour l'adjudication du contrat.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 50/50 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordé est 124, et le prix évalué le plus bas est de 8 882 624.46\$

		Soumissionnaire A	Soumissionnaire B	Soumissionnaire C
Note technique globale		115/124 95/124		100/124
Prix évalué de la soumission		8 882 624.46 \$	9 401 013.57 \$	9 689 861.98 \$
	Note pour le mérite technique	(115/124) * 50 = 46.37	(95/124) * 50 = 38.31	(100/124) * 50 = 40.32
Calculs	Note pour le prix	(8 882 624.46 / 8 882 624.46) * 50 = 50.00	(8 882 624.46 / 9 401 013.57) * 50 = 47.24	(8 882 624.46 / 9 689 861.98) * 50 = 45.83
Note combinée		96.37	85.55	86.16
Évaluation globale		1er	3ième	2ième

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

### PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manguement aux termes du contrat.

### 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, s'il y a lieu, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <a href="Intégrité">Intégrité — Formulaire de déclaration</a> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la Politique d'inadmissibilité et de suspension (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

W7701-20-7176 QCL-0-43088

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF</u> » pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe intitulée\_Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

### 5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

### 5.2.3.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est limité aux services canadiens.

Les soumissionnaires devraient fournir cette attestation avec leur soumission. Si l'attestation n'est pas remplie et fournie avec la soumission, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de fournir cette attestation remplie. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de fournir l'attestation remplie aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable

Le soumissionnaire atteste que :

- le(s) services offert est(sont) un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause <u>A3050T</u>.
- 5.2.3.1.1 Clause du Guide des CCUA A3050T (2014-11-27), Définition du contenu canadien.

### 5.2.3.2 Statut et disponibilité du personnel

Le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque individu proposé dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu'exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaire. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si le soumissionnaire a proposé un individu qui n'est pas un employé du soumissionnaire, en présentant une soumission le soumissionnaire atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. Le soumissionnaire doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité.

Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## 5.2.3.3 Études et expérience

Le soumissionnaire atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitae et les documents à l'appui présentés avec sa soumission, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, le soumissionnaire garantit que chaque individu qu'il a proposé est en mesure d'exécuter les travaux prévus dans le contrat éventuel.

## 5.2.3.4 Compétences linguistiques

Le soumissionnaire atteste qu'il possède les compétences linguistiques requises pour exécuter les travaux conformément à l'Énoncé des travaux.

File No. - N° du dossier OCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

- 1. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
  - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
  - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7 Clauses du contrat subséquent;
  - le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
- 2. On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
- 3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité des contrats</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html</a>).

### 6.2 Capacité financière

Clause du Guide des CCUA A9033T (2012-07-16) Capacité financière

### 6.3 Exigences relatives aux marchandises contrôlées

Clause du Guide des CCUA A9130T (2014-11-27) Programme des marchandises contrôlées

File No. - N° du dossier OCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

### PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 7.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A et à la soumission technique de l'entrepreneur intitulée \_\_\_\_\_\_, en date du \_\_\_\_, au fur et à mesure que le demandera le Canada pendant la période du contrat. (à compléter à l'octroi du contrat)

### 7.1.1 Autorisation de tâches

La totalité ou une partie des travaux du contrat seront réalisés sur demande, au moyen d'une autorisation de tâches. Les travaux décrits dans l'autorisation de tâches doivent être conformes à la portée du contrat.

### 7.1.1.1 Processus d'autorisation de tâches

### 7.1.1.1.1 - Description des tâches de l'Autorisation de tâche (AT)

Le Canada fournira à l'entrepreneur une description des tâches.

La description des tâches de l'AT comprendra les détails des activités à exécuter, une description des produits à livrer et un calendrier indiquant les dates d'achèvement des activités principales ou les dates de livraison des produits livrables. Elle comprendra également les bases et les méthodes de paiement applicables, comme le précise le contrat.

Plus précisément, la description des tâches de l'AT contiendra les renseignements suivants:

- i. un numéro de tâche;
- ii. un énoncé des travaux (EDT) détaillé pour la tâche, donnant les activités à exécuter et décrivant les produits livrables (comme les rapports) à remettre:
- iii. les dates de début et de fin à respecter (le cas échéant);
- iv. un calendrier des dates butoirs pour les activités de travail majeures, les produits livrables et les paiements);
- v. le lieu du travail;
- vi. le niveau de l'attestation de sécurité nécessaire des employés de l'entrepreneur;

Le cas échéant, la description des tâches de l'AT doit également comprendre :

- i. une description des exigences relatives aux déplacements, y compris le contenu et la présentation des rapports de déplacement nécessaires;
- ii. le profil linguistique nécessaire des employés de l'entrepreneur;
- iii. les catégories de ressources principales;
- iv. toute autre contrainte pouvant influer sur l'exécution de la tâche.

### 7.1.1.1.2 - Proposition de l'entrepreneur sur l'AT

Dans les **dix jours ouvrables** suivant la réception de la description des tâches de l'AT, l'entrepreneur doit fournir au Canada le coût total estimatif proposé pour

File No. - N° du dossier OCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

l'exécution des tâches et une ventilation de ce coût, établie conformément à l'Annexe B - Base de paiement, du contrat subséquent. L'entrepreneur doit proposer un prix, en identifiant les ressources qu'il propose et en fournissant des renseignements détaillés sur les coûts et le temps nécessaire pour exécuter la tâche.

La proposition sera valable pendant **au moins 20 jours ouvrables** à compter de la date de réception de l'offre. L'entrepreneur ne sera pas payé pour préparer ou déposer l'offre de prix ni pour fournir d'autres renseignements exigés afin d'établir et d'émettre l'AT.

Pour chaque ressource proposée, la proposition de l'entrepreneur sur l'AT doit inclure ce qui suit, à moins que la ou les ressources proposées aient été proposées et évaluées avant l'attribution du contrat :

- Un curriculum vitae pour chaque ressource proposée. La proposition de l'entrepreneur doit démontrer que chaque ressource proposée répond aux exigences décrites à l'annexe A - Énoncé des travaux pour la catégorie de ressource pour laquelle elle est proposée (y compris les exigences en matière d'études, d'expérience de travail et d'accréditation professionnelle). Le curriculum vitae doit comprendre:
  - (a) Les ressources proposées peuvent être des employés de l'entrepreneur ou des employés d'un sous-traitant ou des entrepreneurs indépendants auxquels l'entrepreneur confierait une partie du travail en sous-traitance.
  - (b) En ce qui concerne les exigences en matière d'études touchant un grade, un titre ou un certificat en particulier, le Canada ne tiendra compte que des programmes d'études ayant été réussis par la ressource à la clôture de l'offre de prix de l'AT de l'entrepreneur.
  - (c) En ce qui concerne l'expérience de travail, le Canada ne tiendra pas compte de l'expérience acquise dans le cadre d'un programme de formation, sauf s'il s'agit d'expérience acquise dans le cadre d'un programme coopératif officiel dans un établissement postsecondaire. (si applicable)
  - (d) En ce qui concerne les exigences qui portent sur un nombre précis d'années d'expérience (p. ex., deux ans), le Canada ne tiendra pas compte de cette expérience si le curriculum vitæ ne donne pas les dates précises de l'expérience alléguée (c.-à-d. la date de début et la date de fin indiquées en mois).
  - (e) Le curriculum vitæ ne doit pas seulement indiquer le titre du poste occupé par la ressource, mais doit également démontrer que cette ressource a acquis l'expérience nécessaire en expliquant les responsabilités et les tâches effectuées à ce poste. Le fait d'énumérer simplement l'expérience en ne fournissant aucune donnée à l'appui pour décrire les responsabilités et les tâches ainsi que leur pertinence par rapport aux exigences, ou le fait de réutiliser les mêmes expressions que le formulaire d'AT, ne sera pas considéré comme la «preuve» d'une expérience aux fins de cette évaluation. L'entrepreneur devrait fournir des détails complets concernant le lieu, les dates, le mois et l'année, et la façon dont les activités ou responsabilités ont été accomplies et dont les qualifications et l'expérience citées ont été obtenues. Si la ressource proposée a travaillé en même temps sur plusieurs projets, on ne tiendra compte que d'un de ces projets lors de l'évaluation de l'expérience.

File No. - N° du dossier QCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

Lorsqu'exigé par le Canada, l'entrepreneur devra également fournir une proposition technique qui devra comprendre, le cas échéant, les éléments suivants:

- (a) une description de la compréhension des objectifs et de la portée des travaux:
- (b) une description de l'approche et de la méthodologie qui sera mise de l'avant pour exécuter les travaux;
- (c) une description des livrables anticipés;
- (d) une estimation du degré de succès anticipé;
- (e) les dérogations proposées par rapport aux exigences;
- (f) l'identification des principaux risques et un plan de mitigation pour ces derniers:
- (g) un calendrier des travaux complet ainsi qu'une priorisation des activités à exécuter.

### 7.1.1.3 - Autorisation de l'autorisation de tâches :

L'entrepreneur ne doit pas commencer les travaux avant la réception de l'AT autorisée par le Canada. L'entrepreneur reconnaît que, avant la réception d'une AT, le travail effectué sera à ses propres risques.

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le Canada par l'entremise du « formulaire d'autorisation des tâches DND 626 » de l'Annexe E.

### 7.1.1.2 Limite d'autorisation de tâches

Le Responsable des achats du MDN peut autoriser les autorisations de tâches individuelles jusqu'à une limite de **\$250,000.00**, taxes applicables incluses, y compris toutes révisions.

Une AT qui dépasserait ces limites doit être autorisée par l'autorité contractante avant d'être émise.

## 7.1.1.3 Garantie des travaux minimums – tous les travaux réalisés au moyen d'autorisations de tâches

- 1. Dans cette clause,
  - « valeur maximale du contrat » signifie le montant indiqué à la clause « Limite des dépenses », énoncée dans le contrat, incluant la partie ferme des travaux;
  - « valeur minimale du contrat » signifie 10% de la valeur maximale du contrat.
- 2. L'obligation du Canada en vertu du contrat consiste à demander des travaux jusqu'à concurrence de la valeur minimale du contrat ou, au choix du Canada, de payer l'entrepreneur à la fin du contrat conformément au paragraphe 3. En contrepartie de cette obligation, l'entrepreneur convient de se tenir prêt, pendant toute la durée du contrat, à exécuter les travaux décrits dans le contrat. La responsabilité maximale du Canada à l'égard des travaux exécutés dans le cadre du contrat ne doit pas dépasser la valeur maximale du contrat, à moins d'une augmentation autorisée par écrit par l'autorité contractante.
- 3. Si le Canada ne demande pas de travaux pour un montant correspondant à la valeur minimale du contrat pendant la période du contrat, le Canada paiera à l'entrepreneur la différence entre la valeur minimale du contrat et le coût total des travaux demandés.
- 4. Si le Canada résilie le contrat en totalité ou en partie pour inexécution, le Canada n'assumera aucune obligation envers l'entrepreneur en vertu de cette clause.

File No. - N° du dossier OCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

### 7.1.1.4 Autorisation de tâches – ministère de la Défense nationale

Le processus d'autorisation de tâches sera administré par le service des approvisionnements et des paiements de Recherche et Développement pour la Défense Canada, Centre de recherches de Valcartier, représenté par le responsable des achats du MDN. Ce processus comprend la surveillance, le contrôle et le rapport des dépenses dans le cadre du contrat avec des autorisations de tâches à l'intention de l'autorité contractante.

### 7.1.2 Attestation de divulgation

A la fin des travaux, l'entrepreneur doit soumettre au responsable technique et à l'autorité contractante une copie de l'attestation de divulgation jointe à l'annexe C prévoyant que toutes les divulgations applicables ont été soumises.

### 7.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

### 7.2.1 Conditions générales

<u>2040</u> (2020-05-28) Conditions générales - recherche et développement, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 7.2.2 Clauses du guide des CCUA

K3410C (2015-02-25), Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements

<u>K3305C</u> (2008-05-12), Licence concernant les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux

### 7.3 Exigences relatives à la sécurité

**7.3.1** Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le Programme de sécurité des contrats) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

# EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN: DOSSIER TPSGC No W7701-207176

- L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une cote de sécurité d'installation valable au niveau TRÈS SECRET et NATO SECRET, délivrée par le Programme de sécurité des contrats (PSC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 2. Ce contrat comprend un accès à des **marchandises contrôlées.** Avant d'avoir accès, le soumissionnaire doit être inscrit au Programme des Marchandises Contrôlées de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 3. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau FIABILITÉ, délivrée ou approuvée par le PSC, TPSGC.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No.  $W7701\mbox{-}207176\slash\mbox{A}$   $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No.  $W7701\mbox{-}20\mbox{-}7176$  N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

- 4. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens CLASSIFIÉS, ou à des établissements dont l'accès est réglementé, doivent être résidents permanents du Canada ou citoyens du Canada, Australie, Allemagne, Royaume-Uni ou des États-Unis d'Amérique et doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau TRÈS SECRET, ou SECRET, tel que requis, délivrée ou approuvée par le PSC, TPSGC.
- 5. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS ÉTRANGERS, ou à des établissements dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau FIABILITÉ, délivrée ou approuvée par le PSC, TPSGC.
- 6. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens CLASSIFIÉS ÉTRANGERS, ou à des établissements dont l'accès est réglementé, doivent être résidents permanents du Canada ou citoyens du Canada, Australie, Allemagne, Royaume-Uni ou des États-Unis d'Amérique et doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau TRÈS SECRET, ou SECRET, tel que requis, délivrée ou approuvée par le PSC, TPSGC.
- 7. Les membres du personnel de l'entreprise qui doivent avoir accès aux biens ou aux renseignements OTAN NON-CLASSIFIÉS n'ont pas besoin d'avoir une attestation de sécurité; toutefois, l'entrepreneur doit s'assurer que de tiers n'auront pas accès aux renseignements OTAN NON-CLASSIFIÉS et que le principe du « besoin de savoir », sera appliqué.
- 8. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens NATO DIFFUSION RESTREINTE, doivent être citoyens d'un pays membre de l'OTAN et doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ ou son équivalent en vigueur, délivrée ou approuvée par l'autorité de sécurité compétente déléguée par l'OTAN.
- 9. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens CLASSIFIÉS OTAN, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent être citoyens d'un pays membre de l'OTAN et doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau NATO SECRET, délivrée ou approuvée par l'autorité de sécurité compétente déléguée par l'OTAN.
- 10. L'entrepreneur ou l'offrant NE DOIT PAS emporter de renseignements ou de biens CLASSIFIÉS/PROTÉGÉS hors des établissements visés; et l'entrepreneur ou l'offrant doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte.
- 11. Avant l'attribution du contrat, l'entrepreneur doit remplir un questionnaire sur la Participation, le contrôle et l'influence étrangers (PCIE) ainsi que les documents connexes indiqués dans les lignes directrices sur la PCIE destinées aux organisations. L'entrepreneur doit soumettre ces documents dûment remplis afin d'indiquer si une tierce partie (personne, entreprise ou gouvernement) peut accéder, sans en avoir l'autorisation, à des biens ou à des renseignements CLASSIFÉS DE L'OTAN ou ÉTRANGERS. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) déterminera si le statut « Sans PCIE » ou « Avec PCIE » doit être attribué à l'entreprise de l'entrepreneur. Si le statut « Avec PCIE » est attribué à l'entreprise, TPSGC déterminera si des mesures d'atténuation existent ou doivent être

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

prises par l'entreprise afin qu'elle puisse obtenir le statut « Sans PCIE par atténuation ».

- 12. En permanence pendant l'exécution du contrat, l'entrepreneur doit détenir une lettre de TPSGC indiquant les résultats de l'évaluation de la PCIE ainsi que le statut attribué à son entreprise, c'est-à-dire « Sans PCIE » ou « Sans PCIE par atténuation ».
- 13. Tout changement au questionnaire et aux facteurs connexes d'évaluation de la PCIE doit être immédiatement signalé au Secteur de la sécurité industrielle (SSI) aux fins de détermination de l'incidence du changement sur le statut lié à la PCIE.
- 14. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable du PSC, TPSGC.
- 15. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
  - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe D;
  - b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

### 7.3.2 Demande de permis de visite des employés

Immédiatement après l'octroi du contrat, le fournisseur aura l'obligation d'obtenir, dans les plus brefs délais, des permis de visite auprès de la SSI, pour chacun des employés inscrits au contrat.

Le fournisseur doit effectuer une Demande de Permis de Visite auprès de la SSI.

Un minimum de 25 jours ouvrables est exigé pour obtenir les permis de visite de la SSI.

Sans la délivrance du permis de visite, les employés du fournisseur n'auront pas accès aux installations du RDDC-Centre de recherches de Valcartier le rendant imputable des délais occasionnés sur les livrables.

Les fournisseurs peuvent consulter le site de la SSI sur les permis de visites à : <a href="http://iss-ssi.pwgsc-tpsgc.gc.ca/msi-ism/index-fra.html">http://iss-ssi.pwgsc-tpsgc.gc.ca/msi-ism/index-fra.html</a>, chapitre 6.

### 7.4 Durée du contrat

### 7.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mars 2026 inclusivement

### 7.4.2 Option de prolongation du contrat- Période de transition

L'entrepreneur reconnaît que la nature des services fournis en vertu du contrat exigent la continuité et qu'il peut être nécessaire d'ajouter une période de transition à la fin du contrat. L'entrepreneur accepte que le Canada puisse, à sa discrétion, prolonger le contrat d'une période de <u>60 jours</u> selon les mêmes conditions afin d'assurer la transition nécessaire. L'entrepreneur accepte que, durant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de Paiement.

L'autorité contractante avisera l'entrepreneur de la prolongation du contrat en lui faisant parvenir un avis écrit au moins 30 jours civils avant la date d'expiration du contrat. La

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N QCL-0-43088

prolongation sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

### 7.5 Responsables

### 7.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom : Jean-Renaud Proulx

Titre : Spécialiste en approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse: 601-1550, avenue D'Estimauville

Québec, QC. G1J 0C7

Téléphone: 418-905-0629

Courriel: <u>Jean-Renaud.Proulx@tpsgc.pwgsc.gc.ca</u>

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

## 7.5.2 Responsable technique (sera complété à l'octroi du contrat)

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_\_
Titre : \_\_\_\_\_
Organisation : \_\_\_\_\_
Adresse : \_\_\_\_\_
Téléphone : \_\_\_ - \_\_\_\_
Télécopieur : \_\_\_ - \_\_\_\_
Courriel : \_\_\_\_\_

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### 7.5.3 Responsable des achats du MDN/RDDC (sera complété à l'octroi du contrat)

Le responsable	des achats pour le contrat est :	
Nom : Titre : Organisation : Adresse :		

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

Téléphone: Télécopieur : Courriel :						
Le responsable	des achats d	u MDN représ	ente le ministèr	e ou organism	e pour lequel	les travaux so

Le responsable des achats du MDN représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de la mise en œuvre d'outils et de procédures exigés pour l'administration du contrat. L'entrepreneur peut discuter de questions administratives identifiées dans le contrat avec le responsable des achats du MDN; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à l'énoncé des travaux. Des changements à l'énoncé des travaux peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### 7.5.4 Représentant de l'entrepreneur (sera complété à l'octroi du contrat)

Représentant administratif :	Représentant technique :		
Nom : Drganisation : Féléphone: Félécopieur : Courriel :	Nom :     Organisation :     Téléphone:     Télécopieur :     Courriel :		

### 7.6 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2012-2</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

### 7.7 Paiement

### 7.7.1 Base de paiement

L'un des types de base de paiement suivants fera partie de l'autorisation de tâche (AT) approuvée. Le prix de la tâche devra être établi conformément à la Base de Paiement de l'Annexe B.

## (i) Pour les travaux fournis dans le cadre d'une autorisation de tâche avec un prix ferme:

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu de l'autorisation de tâches (AT) approuvée, l'entrepreneur sera payé un prix ferme conformément à la Base de paiement à l'Annexe B, comme précisé dans l'AT approuvée. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

(ii) Pour les travaux fournis dans le cadre d'une autorisation de tâche avec un prix plafond:

File No. - N° du dossier QCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, plus un profit, établis conformément à la base de paiement de l'Annexe B, jusqu'au prix plafond précisé dans l'AT. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le prix plafond est assujetti à un rajustement à la baisse afin de ne pas dépasser les coûts réels engagés raisonnablement dans l'exécution des travaux, établis conformément à la base de paiement.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

**Prix plafond**: Le prix plafond correspond au montant maximum d'argent qui peut être versé à l'entrepreneur. L'établissement d'un prix plafond signifie que, l'entrepreneur doit remplir l'ensemble de ses obligations en vertu du contrat relativement aux travaux auxquels cette base de paiement s'applique, sans versement supplémentaire et ce, même si les coûts réels engagés dépassent le prix plafond.

## (iii) Pour les travaux fournis dans le cadre d'une autorisation de tâche avec une limitation des dépenses:

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a engagés raisonnablement et convenablement dans l'exécution des travaux décrits dans l'autorisation de tâches (AT) approuvée, comme ils ont été déterminés conformément à la base de paiement qui figure dans l'Annexe B, jusqu'à la limite des dépenses indiquée dans l'AT approuvée.

La responsabilité du Canada envers l'entrepreneur en vertu de l'AT approuvée ne doit pas dépasser la limitation des dépenses indiquée dans l'AT approuvée. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux précisés dans toute AT approuvée découlant de tout changement à la conception, ou de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité du Canada en vertu de l'AT approuvée à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante.

### (iv) Frais de déplacement et de subsistance:

Il n'y aura pas de temps de déplacement ou de frais de déplacement et de subsistance à payer pour les services effectués dans un rayon de 50 kilomètres de Recherche et développement pour la Défense Canada – Centre de recherches de Valcartier situé au 2459, boulevard Pie-XI Nord, Québec, Québec.

Pour les services effectués en dehors d'un rayon de 50 kilomètres de Recherche et développement pour la Défense Canada – Centre de recherches de Valcartier, l'entrepreneur sera payé pour son temps de déplacement réel, conformément aux taux horaires spécifiés à l'annexe B, Base de paiement.

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

L'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux ou le profit, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte, et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux «voyageurs» plutôt que celles qui se rapportent aux «employés».

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le responsable technique

### 7.7.2 Limite des dépenses - Total cumulatif de toutes les autorisations de tâches

 La responsabilité totale du Canada envers le ou les entrepreneur(s) dans le cadre du contrat pour toutes les autorisations de tâches autorisées, y compris toutes révisions, ne doit pas dépasser la somme de 9,324,500,00\$.

Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

- Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins qu'une augmentation ait été approuvée, par écrit, par l'autorité contractante.
- 3. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
  - (a) lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
  - (b) quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
  - (c) dès que l'entrepreneur juge que la somme est insuffisant pour l'achèvement des travaux requis dans le cadre des autorisations de tâches, y compris toutes révisions,
    - selon la première de ces conditions à se présenter.
- 4. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

### 7.7.3 Modalités de paiement

Les paiements seront versés à raison d'une fois par mois au plus.

# Selon les modalités de paiement précisées dans l'autorisation de tâche (AT), une des clauses suivantes s'appliquera.

- **7.7.3.1 Paiement unique** (Pour une AT à prix ferme, pour une AT assujettie à une limitation de dépenses ou à un prix plafond)
- Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux spécifiés à l'AT seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :
- (a) une demande de paiement exacte et complète en utilisant le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/appacq/forms/documents/1111.pdf) et tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;

File No. - N° du dossier QCL-0-43088

- (b) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- (c) les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

### **7.7.3.2 Paiements d'étape** (Pour une AT à prix ferme)

Pour toute AT qui comporte des paiements à verser selon un calendrier d'étapes au fur et à mesure que les tâches sont terminées et acceptées, le Canada effectuera les paiements d'étape conformément au calendrier des étapes détaillé dans l'AT et les dispositions de paiement du contrat si :

- (a) une demande de paiement exacte et complète en utilisant le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/appacq/forms/documents/1111.pdf) et tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- (b) tous les travaux associés à l'étape et, selon le cas, tout bien livrable exigé ont été complétés et acceptés par le Canada.
- (c) toutes les attestations demandées sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 ont été signées par les représentants autorisés.

# **7.7.3.3 Paiements progressifs** (Pour une AT assujettie à une limitation de dépenses ou à un prix plafond)

- (a) Le Canada effectuera les paiements progressifs conformément aux dispositions de paiement de l'autorisation de tâche et du contrat pour les frais engagés dans l'exécution des travaux, jusqu'à concurrence de 90 p. 100 du montant réclamé et approuvé par le Canada si :
  - (i) une demande de paiement exacte et complète en utilisant le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/1111.pdf) et tout autre document exigé par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat;
  - le montant réclamé est conforme à la base de paiement et à l'autorisation de tâche;
  - (iii) la somme de tous les paiements progressifs effectués par le Canada ne dépasse pas 90 p. 100 de la totalité du montant à verser en vertu de l'autorisation de tâche.
  - (iv) toutes les attestations demandées sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 ont été signées par les représentants autorisés.
- (b) Le solde du montant dû sera payé conformément aux dispositions de paiement de l'autorisation de tâche et du contrat lorsque tous les travaux exigés selon l'autorisation de tâche auront été complétés et livrés si les travaux ont été acceptés par le Canada et une facture finale pour le paiement est présentée.

 $\ensuremath{\text{N}^\circ}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

(c) Les paiements progressifs ne sont que des paiements provisoires. Le Canada peut procéder à une vérification gouvernementale et des vérifications provisoires du temps et des coûts et apporter lorsqu'il y a lieu des correctifs pendant l'exécution des travaux. Tout paiement en trop qui résulte du versement des paiements progressifs ou d'une autre cause doit être remboursé rapidement au Canada.

### 7.7.4 Clauses du guide des CCUA

A9117C (2007-11-30), T1204 - demande directe du ministère client C0305C (2014-06-26), État des coûts

### 7.7.5 Paiement électronique de factures (sera complété à l'octroi du contrat)

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

### 7.7.6 Vérification discrétionnaire

Clause du guide des CCUA C0705C (2010-01-11), Vérification discrétionnaire des comptes

### 7.8 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre une demande de paiement en utilisant le formulaire PWGSC-TPGSC 1111 (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/1111.pdf).

Chaque demande doit présenter :

- a) toute l'information exigée sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111;
- toute information pertinente détaillée à l'article intitulé «Présentation des factures» des conditions générales;
- c) le numéro de l'autorisation de tâche (AT), s'il y a lieu;
- d) la description de l'étape facturée, s'il y a lieu.
- 2. Pour la portion ferme des travaux et pour les AT assujetties à une limitation des dépenses ou à prix plafond, chaque réclamation doit être appuyée par :
  - a) une liste de toutes les dépenses, conformément à l'AT;
  - b) une copie des feuilles de temps pour corroborer le temps de travail réclamé;
  - c) une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance;
  - d) une copie du rapport mensuel sur l'avancement des travaux.
- 3. Les taxes applicables doivent être calculées pour le montant total de la demande, avant l'application de la retenue. Au moment de la demande de la retenue, il n'y aura pas de taxes applicables à payer car celles-ci ont été réclamées et sont payables sous les demandes de paiement progressif précédentes.

OCL-0-43088

4. L'entrepreneur doit préparer et certifier la demande sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111, et les envoyer en format électronique à l'adresse suivante pour attestation:

### Commis aux approvisionnements et au soutien - Réclamations -QueReclamation.QueClaim@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante fera parvenir la demande au responsable technique pour attestation après l'inspection et l'acceptation des travaux, et présentation au Bureau du traitement des paiements pour toutes autres attestations et opérations de paiement.

5. L'entrepreneur ne doit pas soumettre de demandes avant que tous les travaux identifiés sur la demande soient complétés.

#### 7.9 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 7.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

### 7.9.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ». L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

#### 7.9.3 Clauses du Guide des CCUA

A3060C (2008-05-12), Attestation du contenu canadien

B6800C (2007-11-30), Liste du matériel et des matériaux non consommables

### 7.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### 7.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- les articles de la convention; a)
- les conditions générales 2040 (2018-06-21); b)
- l'Annexe A, Énoncé des travaux c)
- l'Annexe B, Base de paiement; d)

N° de l'invitation - Solicitation No W7701-207176/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W7701-20-7176

N° de la modif - Amd. No.

OCL-0-43088

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID OCL052 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

l'Annexe C, Divulgation par l'entrepreneur de la propriété intellectuelle sur les renseignements e) originaux;

l'Annexe D, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité f)

- l'Annexe E, Formulaire MDN 626, Autorisation de tâches; g)
- l'Annexe F, Formulaire de demande de visite h)
- les autorisations de tâches signées (y compris toutes les annexes, s'il y a lieu) i)
- la soumission de l'entrepreneur datée du , (sera complété par le Canada à l'octroi du j) contrat)

#### 7.12 Contrat de défense

Clause du Guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

#### 7.13 Ressortissants étrangers

Clause du Guide des CCUA A2000C (2006-06-16) Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

#### 7.14 Exigences en matière d'assurance

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28) Assurance – aucune exigence particulière

#### 7.15 Programme des marchandises contrôlées

Clause du Guide des CCUA A9131C (2014-11-27), Programme des marchandises contrôlées

Clause du Guide des CCUA B4060C (2011-05-16), Marchandises contrôlées

#### 7.16 Rapports périodiques

L'entrepreneur doit fournir des rapports mensuels, en format électronique, sur l'avancement des travaux, au responsable technique et à l'autorité contractante.

- 2. Le rapport périodique doit comporter deux parties :
  - PARTIE 1 : L'entrepreneur doit répondre aux trois questions suivantes :
    - (i) Le projet progresse-t-il selon le calendrier prévu?
    - (ii) Le projet respecte-t-il le budget prévu?
    - (iii) Le projet est-il libre de toute préoccupation à l'égard de laquelle l'aide ou les conseils du Canada pourraient être requis?

Chaque réponse négative doit être accompagnée d'une explication.

- PARTIE 2: Un rapport narratif, concis mais suffisamment détaillé pour permettre au responsable technique d'évaluer l'avancement des travaux, contenant au minimum :
  - Une description de l'avancement de chacune des tâches et des travaux dans leur ensemble durant la période visée par le rapport. Un nombre suffisant d'esquisses, de diagrammes, de photographies, etc., doit être inclus, au besoin, afin de décrire l'avancement des travaux.
  - (ii) Une explication de tout écart par rapport au plan de travail.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W7701--207176/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W7701--20--7176

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

OCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

(iii) Une description des voyages ou conférences relatifs au contrat durant la période visée par le rapport.

- (iv) Une description de tout équipement important acheté ou construit durant la période visée par le rapport.
- c) PARTIE 3 : Le « Formulaire de projet de contrat et de rapport », PWGSC-TPSGC 9143 (http://publiservice-app.tpsgc-pwgsc.gc.ca/forms/pdf/9143.pdf), (ou autre formulaire équivalent jugé acceptable par l'autorité contractante) montrant les éléments suivants :
  - (i) Les dépenses réelles et prévues, sur une base mensuelle, pour la période visée.
     (Les dépenses doivent être présentées par mois et par tâche.)

# 7.17 Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

L'entrepreneur doit se conformer à tous les ordres ou autres règlements, instructions et directives en vigueur à l'emplacement où les travaux sont exécutés.

# 7.18 Insigne d'identité

Clause du guide des CCUA A9065C (2006-06-16), Insigne d'identité

# 7.19 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# **ANNEXE A - ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

# 1. TITRE

ÉTUDES ANALYTIQUES, EXPÉRIMENTALES ET NUMÉRIQUES VISANT LES TECHNOLOGIES DE POINTE LIÉES AUX ARMES

# 2. CONTEXTE

Le présent énoncé des travaux (EDT) vise à définir un contrat à autorisation de tâches [AT]. L'entrepreneur devra fournir des services aux sections de Recherche et développement de la Défense Canada (RDDC) - Centre de recherche de Valcartier, d'armes de précision, de protection et effets d'armes et de matériaux énergétiques avec un soutien technique spécialisé dans les domaines de la propulsion, de la structure, de la signature et des effets balistiques pour les armes de précision. Les travaux à effectuer comprendront des revues de littérature, le développement analytique, la modélisation numérique, l'expérimentation et l'analyse des données, la conception du système ainsi que la conception, l'installation et la mise en service d'installations expérimentales locales. Les services seront fournis sur la base « à la demande ». La nature des services requis couvrira les tâches du programme de recherche appliquée et les tâches de soutien directes des Forces armées canadiennes (FAC).

RDDC - Centre de recherche Valcartier, les sections d'exploitation spectrale et géospatiale (ESG), de systèmes d'armes (SA) et d'expérimentation de la défense Valcartier (DeV) planifient et exécutent des programmes de recherche et développement appliqués (R&D) et appuient directement les projets des Forces armées canadiennes (FAC) dans les technologies d'armes suivantes : aérodynamique, propulsion, structures, signatures et balistiques internes et externes, y compris les armes légères.

Dans le passé, d'importantes activités de soutien offertes par des entrepreneurs ont été menées sur divers projets dans tous les domaines susmentionnés. Plus précisément, les travaux dans le domaine des technologies de propulsion ont inclus des études expérimentales et numériques sur les moteurs fusées solides, les signatures et les systèmes de commande de poussée vectorielle; des études expérimentales et numériques sur des entrées d'air de statofusées, des chambres de combustion et des carburants; des études expérimentales et numériques sur les moteurs à détonations pulsées, y compris la caractérisation des pulvérisations de carburants liquides, la conception et la fabrication d'un réacteur à combustible, un laboratoire d'essai de propulsion aérobie, un brûleur de bâtonnets de propergol avec port optique et un système de commande d'injection; l'élaboration de concepts de systèmes d'armes et l'estimation du rendement aérodynamique de simulations de trajectoires. Les travaux menés sur les armes légères comprenaient la conception et l'évaluation expérimentale d'un banc de mesure de poussée dynamique et la conception d'un banc d'essai mobile de ciblage automatique et de ses commandes.

### 3. ACRONYMES

FAC	Forces armées canadiennes
CFD	Simulation numérique en dynamique des fluides
MDN	Ministère de la Défense nationale
RDDC	Recherche et développement pour la défense Canada
R&D	Recherche et développement
EDT	Énoncé des travaux
AT	Autorisation de tâches
IR	Infrarouge
UV	Ultraviolet
SA	Systèmes d'armes

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W7701-207176/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W7701-20-7176

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

ESG	Exploitation spectrale et géospatiale
DEV	Défense Expérimentation Valcartier
EW	Guerre électronique
DAS	Defence Aid Suites

<sup>&</sup>quot;Les armes légères" désignent les armes à feu de calibre 0,50 pouce (12,7 mm) ou moins.

# 4. DOCUMENTS APPLICABLES ET RÉFÉRENCES

Aucun

# 5. TÂCHES

5.1 Ingénierie et soutien technique pour le laboratoire de propulsion, les laboratoires d'aérodynamiques et d'aérobalistiques, le laboratoire d'armes légères, les installations connexes sur place et hors site et pour les suites d'aide à la défense et de la guerre électronique (EW/DAS).

Les services liés à cette tâche pour les armes à feu, y compris les armes légères et pour EW / DAS comprennent, mais sans s'y limiter :

- la conception, l'installation, la fabrication, la mise en service et l'utilisation d'installations expérimentales locales et hors site;
- la conception, la fabrication, la formulation et l'essai de systèmes d'armes et de composants de munitions ainsi que d'équipements d'essai et de mesures EW/DAS;
- la modélisation numérique (y compris, mais sans s'y limiter, les CFD et l'élément fini);
- la mise au point d'un logiciel de contrôle à l'appui de l'équipement d'essai et de mesure;
- l'évaluation et analyse des domaines techniques suivants définis pour les armes à feu, y compris les armes légères:
  - o Efficacité des systèmes d'armes et de munitions;
  - Signatures des systèmes d'armes (non limitées à l'acoustique, à l'infrarouge, aux UV, au visible), aux comportements dynamiques et de recul;
  - Allumage et balistique interne des systèmes et composants d'armes légères et d'armes légères, y compris les munitions, ainsi que des systèmes d'allumage conventionnels et électriques;
  - Systèmes d'allumage conventionnels, électriques et électroniques des systèmes et composants d'armes légères, tels que les amorces, aux stimuli électriques, laser, thermiques, électriques et environnementaux;
  - o Lanceurs et structures.
- l'évaluation et analyse des domaines techniques suivants définis pour EW/DAS:
  - o Effectuer la modélisation et la simulation de l'EW/DAS, y compris les contre-mesures;
  - Efficacité de la contre-mesure;
  - o Probabilité de déclaration d'une menace Warner;
  - Caractérisation du DAS (aspects mécaniques, réponse spectrale, sensibilité, forme d'onde, aspects électro-optiques);
  - o Détection de la menace en termes de signature et de technologie du capteur ;
  - Signature de la menace, des leurres et de la plate-forme (air, terre et marine) dans l'infrarouge, l'ultraviolet et le visible; Et
  - Mesures de transmission atmosphérique spectrale dans les mesures en bande (infrarouge, ultraviolet et visible).

L'entrepreneur doit fournir les services suivants :

5.1.1 Fournir un soutien technique aux laboratoires de propulsion, aux laboratoires d'aérodynamique et d'aéroballistique, au laboratoire d'armes légères, aux installations situées et hors site, ainsi

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W7701-207176/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W7701-20-7176

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

qu'aux essais EW/DAS, sous forme de services d'essai et d'assistance dans la réalisation des essais.

- 5.1.2 Concevoir, fabriquer et installer des appareils et des composants d'essai électroniques, optiques et mécaniques, y compris, mais sans se limiter aux installations d'essai de propulsion (par exemple la respiration de l'air, la fusée et le canon), aux bombes à combustion, à l'instrumentation et à l'infrastructure.
- 5.1.3 Concevoir, fabriquer et installer des appareils et des composants d'essai électroniques, optiques et mécaniques pour l'évaluation de l'efficacité, de la caractérisation, de l'analyse et de la collecte des signatures de l'EW/DAS, ainsi que pour l'évaluation de l'efficacité du système d'armes, des signatures, du comportement dynamique et de recul, ainsi que de l'allumage et de la balistique interne pour les systèmes d'allumage conventionnels et électriques.
- 5.1.4 Fournir des services de synthèse, de caractérisation et de coulée de matériaux énergétiques, y compris des carburants, des propulseurs et des explosifs.
- 5.1.5 Mise au point d'un logiciel de laboratoire d'instrumentation, de contrôle et de mécanique et d'analyse à l'appui de l'équipement d'essai et de mesure.
- 5.1.6 Concevoir, fabriquer et installer des appareils et composants d'essai électroniques, optiques et mécaniques pour l'évaluation de l'efficacité, de la caractérisation, de l'analyse et de la collecte des signatures d'EW/DAS.
- 5.1.7 Effectuer l'analyse dans les domaines techniques définis ci-dessus et la présentation des résultats.

# 5.2 Soutien à la modélisation et à l'élaboration de concepts de systèmes d'armes

Les services liés à cette activité portent sur l'élaboration de concepts de systèmes d'armes reposant sur des technologies de pointe, ainsi que sur les modélisations analytique et numérique fondées sur la physique de nouveaux concepts de systèmes d'armes et de concepts existants.

Les services à fournir comprennent ce qui suit.

- 5.2.1 L'examen des technologies de pointe liées aux systèmes d'armes et l'élaboration de systèmes d'armes reposant sur des technologies existantes et des technologies proposées.
- 5.2.2 La modélisation numérique fondée sur plusieurs disciplines de la physique (dont la simulation numérique en mécanique des fluides [CFD], les structures à éléments finis et la chimie à taux fini) et la modélisation technique d'écoulements internes et d'écoulements externes réagissant et non réagissant, de structures et d'interactions entre les fluides et les structures, dont :
  - les contremesures;
  - les moteurs fusés hybrides, à propergol solide, etc.;
  - les statoréacteurs, les statoréacteurs à combustion supersonique, les turbines à gaz et autres systèmes aérobies;
  - les dégagements de buses et d'échappement, y compris le rayonnement et la transmission atmosphérique;
  - la dispersion de la fumée et des gaz;
  - les signatures optroniques;
  - la propulsion par canon, y compris les armes légères.
- 5.2.3 L'élaboration et l'utilisation de systèmes d'armes, de composants et de modèles de prédiction de comportement des plateformes, y compris la propulsion, les structures, les matériaux, l'aérodynamique, le concept guidage-navigation-contrôle, la simulation de trajectoires et les systèmes.
- 5.2.4 La modélisation et le développement de codes de prévision et de rendement des balistiques internes de canons, y compris les armes légères, les fusées et les systèmes aérobies.

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ QCL\text{-}0\text{-}43088 \end{array}$ 

# 5.3 Fréquence relative de chaque activité

Tout au long de la durée du contrat d'autorisation de tâche, la fréquence d'occurrence de chaque activité devrait être la suivante :

Tâche	Description	Fréquence
5.1	Ingénierie et soutien technique pour le laboratoire de propulsion, les laboratoires d'aérodynamiques et d'aérobalistiques, le laboratoire d'armes légères, les installations connexes sur place et hors site et pour les suites d'aide à la défense et de la guerre électronique (EW/DAS)	60 %
5.2	Soutien à la modélisation et à l'élaboration de concepts de systèmes d'armes	40%
		100%

### 6. LIVRABLES

Tous les livrables seront détaillés dans chaque autorisation de tâche. Selon la nature de l'autorisation de tâche, le ou les livrables consisteront en une combinaison de l'une des options suivantes, mais sans s'y limiter :

# 6.1 Rapport technique

Le rapport technique doit inclure, sans s'y limiter, l'un des éléments suivants :

- Une description du travail effectué;
- Formulation mathématique des modèles numériques, comment ils ont été mis en œuvre et résultats de validation;
- Code source documenté;
- Guide des utilisateurs de logiciels pour les logiciels développés;
- Fichiers d'entrée et de grille pour les simulations numériques;
- Résultats bruts et analysés des simulations numériques et analytiques;
- Dessins techniques et calculs de conception pour le matériel de composants et les installations expérimentales;
- Résultats expérimentaux bruts et analysés;
- Conseils d'experts relatifs au travail effectué;
- Conclusions et recommandations.

Le format de publication de RDDC, fourni par l'autorité technique, doit être utilisé pour la page de titre, la page de signature, le résumé et le résumé et le résumé et le résumé doivent être fournis en anglais et en Français. L'entrepreneur doit fournir une copie électronique du rapport sur un CD ou un DVD au format Microsoft Word. Les rapports doivent être rédigés en anglais.

# 6.2 Dessins et modèles solides de format de données

Tous les dessins et les modèles solides fournis en tant que produits livrables doivent être en format Solid Edge (.asm, ou .pat).

# 6.3 Logiciels développés

Tout logiciel produit dans le cadre du contrat doit être livré sur CD ou DVD en format exécutable et avec les versions du code source, s'il y a lieu.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W7701-207176/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W7701-20-7176

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# 6.4 Autre livrables

Paquets de données techniques, installations expérimentales commandées, équipements scientifiques et prototypes.

# 7 LANGUE DE TRAVAIL

Anglais et français.

# 8. EMPLACEMENT DU TRAVAIL

Tous les travaux classifiés doivent être exécutés sur le site de RDDC à l'adresse suivante :

Recherche et développement pour la défense Canada – Centre de recherches de Valcartier 2459 Route de la Bravoure, Québec, QC, G3J 1X5

Des travaux non classifiés peuvent être effectués à l'arrêt de la réunion avec l'approbation de l'Autorité technique. Les travaux non classifiés hors site peuvent inclure, sans s'y limiter :

- Rédaction et édition de rapports non classifiés;
- Étalonnage et essai de certains équipements;
- Conception de circuits imprimés.

# 9. VOYAGE

L'entrepreneur peut être tenu de se rendre à des destinations canadiennes et internationales pour l'exécution des travaux. Les informations relatives à la facturation des frais de déplacement sont disponible à l'Annexe B. Les exigences et les détails de voyage seront identifiés dans les autorisations de tâche.

# 10. RÉUNIONS

Lors de l'activation d'une autorisation de tâche, l'entrepreneur peut être tenu de préparer et d'assister à une réunion de lancement avec l'Autorité technique et d'autres représentants de RDDC. Ces rencontres auront lieu au Centre de recherche RDDC - Valcartier.

D'autres réunions peuvent avoir lieu à la convenance et à la discrétion de l'Autorité technique. L'emplacement, les rôles et les responsabilités des parties à ces autres réunions seront détaillés dans chaque autorisation de tâche.

# 11. MATÉRIEL FOURNI PAR LE GOUVERNEMENT (MFG)

Bien que chaque autorisation de tâche contienne une définition détaillée de l'équipement fourni par le gouvernement, les paragraphes suivants fournissent, sans s'y limiter, une liste non exhaustive de l'équipement qui pourrait être fourni.

- 11.1 Les dessins et les modèles solides fournis par le Canada seront présentés dans des formats qui pourront être convertis en formats Solid Edge.
- 11.2 Les logiciels fournis par le gouvernement qui seront utilisés pour accomplir les tâches comprennent, mais ne sont pas exclusivement limités à :

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No.  $W7701\mbox{-}207176/A$   $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No.  $W7701\mbox{-}20\mbox{-}7176$ 

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

- GAMBIT et POINTWISE pour la production de grilles;
- Chinook, FLUENT, WIND, REP-3, CART3D et IMPNS pour CFD;
- SOLID EDGE pour la conception assistée par ordinateur;
- LS DYNA, ANSYS, ABAQUS pour simulation d'éléments finis structurels.

Si d'autres documents techniques (propriété du gouvernement du Canada) sont identifiés pertinents pour ces travaux, ils seront mis à la disposition de l'entrepreneur sur réception de l'autorité technique et sous réserve de restrictions de distribution. L'entrepreneur est tenu de garder une trace de tous les documents fournis et doit être retourné au gouvernement du Canada une fois les travaux terminés.

# 12. ÉQUIPEMENT FOURNI PAR LE GOUVERNEMENT (EFG)

# 12.1 Généralités

Bien que chaque autorisation de tâche contienne une définition détaillée de l'équipement fourni par le gouvernement, les paragraphes suivants fournissent, sans s'y limiter, une liste d'équipement qui pourrait être fourni.

# 12.2 Liste des équipements

RDDC - Le Centre de recherche Valcartier donnera accès à l'équipement au besoin (utilisation sur place seulement). Cette liste comprend les pièces d'équipement invendues ou celles qui ne sont pas vendues et qui seraient difficiles à fabriquer en temps opportun ou de façon rentable pour exécuter l'autorisation de tâche délivrée pour répondre à un besoin des FAC ou en réponse aux exigences urgentes du Canada. La liste comprend, mais sans s'y limiter :

- Systèmes d'armes à autorisation restreinte;
- Équipement disponible uniquement dans l'inventaire des Forces canadiennes;
- Matériel développé par RDDC;
- Dessins et modèles solides.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

QCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

1. <u>MAIN-D'OEUVRE</u>: taux horaires fermes tout compris (Taxes applicables en sus, incluant le profit et les frais d'administration) comme suit :

Si la ressource travaille en sous-traitance, le soumissionnaire devrait indiquer le nom du sous-traitant.

# 1.1. Ressources proposées

Ressources Proposées	Date du contrat au 31 mars 2021	1er avril 2021 au 31 mars 2022	1er avril 2022 au 31 mars 2023	1er avril 2023 au 31 mars 2024	1er avril 2024 au 31 mars 2025	1er avril 2025 au 31 mars 2026
A) Ingénieur Mécanique Sénior (min. 3 ressources, max 4 ressources) Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
B) Ingénieur Mécanique Intermédiaire (min. 4 ressources, max 6 ressources)  Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
<u>C) Ingénieur Mécanique Junior</u> (min. 1 ressource, max 3 ressources) Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Ressources Proposées	Date du contrat au 31 mars 2021	1er avril 2022 au 31 mars 2023	1er avril 2021 au 31 mars 2022	1er avril 2022 au 31 mars 2023	1er avril 2022 au 31 mars 2023	1er avril 2025 au 31 mars 2025
<u>D) Technicien Mécanique</u> (min. 1 ressource, max 2 ressources) Nom :						
	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W7701--207176/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W7701--20--7176

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier QCL-0-43088

Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
E) Technicien en Électronique (min. 1 ressource, max. 2 ressources)						
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
F) Chimiste / ingénieur chimiste (min. 3 ressources, max. 4 ressources)						
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
G) Physicien / Ingénieur physicien (min. 1 ressource, max. 3 ressources) Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr

# 1.2. Travaux effectués sur le terrain dans le cadre d'essais seulement

Après une période de travail de 8 heures consécutives dans le cadre d'essais sur le terrain, l'entrepreneur peut réclamer 1.5 fois le taux horaire inscrit dans le tableau ci-dessus pour le temps de travail excédant le 8 heures. Le responsable technique doit approuver au préalable que ce taux puisse être réclamé.

2. <u>MATÉRIAUX ET FOURNITURES</u> : au prix de revient effectif sans majoration.

# 3. FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SUBSISTANCE :

- (a) Le Canada n'acceptera aucun frais de déplacement et de subsistance encourus par l'entrepreneur dans l'exécution des travaux, pour :
  - (i) les services rendus à l'intérieur de la région de la Ville de Québec (incluant le site de Recherche et développement pour la défense Canada Centre de recherches de Valcartier); et
  - (ii) tout déplacement entre le lieu d'affaires de l'entrepreneur et la Région de la Ville de Québec (incluant le site de Recherche et développement pour la défense Canada – Centre de recherches de Valcartier).

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W7701-207176/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W7701-20-7176

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

- (b) Pour les services fournis à l'extérieur de la région de la Ville de Québec, l'Entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistances qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive voyages Conseil national sur les du mixte http://www.njccnm.gc.ca/directive/index.php?did=10&dlabel=travel-voyage&lang=fra&merge=2&slabel=index, et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ». Le Canada ne versera à l'entrepreneur aucune indemnité de faux frais pour les voyages autorisés.
- (c) Le Canada n'acceptera pas les frais de déplacement et de subsistance engagés par l'entrepreneur parce qu'il doit réinstaller des membres de son personnel pour répondre aux conditions du contrat.
- (d) Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le responsable technique. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

# Limitation des dépenses totale pour le contrat (taxes applicables en sus) : 9 324 500.00\$

Exception faite du ou des taux et du ou des prix fermes, les montants apparaissant dans les divers articles précisés ci-dessus ne sont que des estimations. Il sera permis de les modifier aux fins de facturation au fur et à mesure de l'avancement des travaux, à la condition que ces changements soient mineurs, qu'ils soient approuvés au préalable par le responsable technique, et que le coût estimatif ne dépasse pas la limitation des dépenses précisée ci-dessus..

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W7701--207176/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W7701--20--7176

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# ANNEXE C – DIVULGATION PAR L'ENTREPRENEUR DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE SUR LES RENSEIGNEMENTS ORIGINAUX

Veuillez vous référer à l'article 1, "Interprétation", des conditions générales 2040 applicables au contrat pour la définition de « renseignements originaux » afin de déterminer les renseignements qui doivent être divulgués.

L'entrepreneur doit fournir les informations suivantes :

- 1. No du contrat :
- 2. Quel est le titre descriptif de la propriété intellectuelle sur les renseignements originaux (FIP)?
- 3. Description sommaire du FIP et s'il y lieu des différents systèmes et sous-systèmes
- 4. Quel est ou était l'objectif du projet?
- 5. Expliquer comment et dans quelle mesure la FIP répond à l'objectif du projet (ex : solution avantageuse sur ce qui existe présentement, résout des problèmes ou offre des avantages).
- 6. À quelle(s) catégorie(s) appartiendrait de la façon la plus appropriée, selon vous, la FIP et pourquoi : brevet, invention, secret commercial, droit d'auteur, dessin industriel, droits sur les topographies de circuits intégrés, savoir-faire, autre?
- 7. Quels sont les caractéristiques ou les aspects de la FIP qui sont novateurs, utiles et sortent de l'ordinaire?
- 8. La FIP a-t-elle été mise à l'essai ou démontrée? Si oui, veuillez résumer les résultats.
- 9. Y-a-t-il eu publication ou divulgation? Si oui, à qui, quand, où et comment?
- 10. Quels sont les noms et adresses des inventeurs?
- 11. Fournir une description explicite et détaillée de la FIP élaborée pendant l'exécution du marché (renvoyer à la section pertinente du rapport technique s'il y a lieu).

Veuillez spécifier le nom et le poste de la personne qui approuve ou autorise la divulgation. Cette personne devra signer la divulgation et y inscrire la date.

Signature	Date	
Nom	Titre	
(Interne au RDDC Valcartier)		
Signature	Date	
Nom	Titre (Responsable technique)	

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

ANNEXE D - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

La Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS) (Annexe D) jointe au dossier de demande de soumissions doit être insérée ici et fait partie du présent document.



# Contract Number / Numéro du contrat

W7701-207176

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - II	NEORMATION CONTRACTUE		SECORITE (LVERS)	_
Originating Government Department or Organization			or Directorate / Direction génér	ale ou Direction
Ministère ou organisme gouvernemental d'origine	DND	I .	Valcartier Reserach Center	
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous			ontractor / Nom et adresse du so	ous-traitant
4. Brief Description of Work / Brève description du trava				
The work in this contract includes analytical, experimental a	and numerical investigations of advan	nced weapon technolo	gles	
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goo				No / Yes
Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises				Non Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified mil	litary technical data subject to the	e provisions of the	Fechnical Data Control	No Yes
Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données tech	nicuse militaires non classifiées	ani cont occulattice	aux dispositions du Pàglament	Non ¥ Oui
sur le contrôle des données techniques?	Inques himanes non classifices	qui soin assujemes	aux dispositions du regiennent	
Indicate the type of access required / Indiquer le type	e d'accès requis			
Will the supplier and its employees require access	<u>*</u>	IEIED information	or secote?	No Yes
Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils a				Non V Oui
(Specify the level of access using the chart in Que	estion 7. c)			
(Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau				
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners,		access to restricte	d access areas? No access to	No Yes
PROTECTED and/or CLASSIFIED information or Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs,		cocès à des zones	d'accès restraintes? L'accès	Non L Oui
à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS			s d acces restrenites: L acces	
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement	nt with no overnight storage?			No Yes
S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraisor		e de nuit?		Non Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier w	ill be required to access / Indique	er le type d'informat	tion auquel le fournisseur devra	avoir accès
Canada 🗸	NATO / OTAN 🗸	7	Foreign / Étranger	
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la dif				14
	All NATO countries		No release restrictions	
	Tous les pays de l'OTAN		Aucune restriction relative	1
à la diffusion			à la diffusion	<u> </u>
🗖				
Not releasable				
A ne pas diffuser		_		
Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :		Restricted to: / Limité à :	1
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Préciser le	n(e) pane .	Specify country(ies): / Précise	or lo(e) nave :
	Specify Courting(163). 71 Techson 10	(5) pays .		FA7
AS, CA, GE, UK, US and permanent residents of Canada			AS, CA, GE, UK, US and permanent re	sidents of Canada
			<u> </u>	
7. c) Level of information / Niveau d'information PROTECTED A	NATO UNIOLAGOICIED	Contraction (Contraction)	- L DOOTEOTED A	San Market State of the State o
2015 E. 2016 Unit 1 2 Column	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ	<b>✓</b>	PROTECTED A PROTÉGÉ A	1
	NATO RESTRICTED		PROTECTED B	
17 A 5 CO 11 CO 20	NATO DIFFUSION RESTREINT	F   √	PROTÉGÉ B	<b>✓</b>
	NATO CONFIDENTIAL		PROTECTED C	
\$500 SALES AND S	NATO CONFIDENTIEL	<b>✓</b>	PROTÉGÉ C	
	NATO SECRET		CONFIDENTIAL	
LANCOUNCE SOFT CONTROL STORES	NATO SECRET	<b>▼</b>	CONFIDENTIEL	
	COSMIC TOP SECRET		SECRET	
	COSMIC TRÈS SECRET		SECRET	
TOP SECRET			TOP SECRET	
TRÈS SECRET			TRÈS SECRET	
TOP SECRET (SIGINT)			TOP SECRET (SIGINT)	
TRÈS SECRET (SIGINT)			TRÈS SECRET (SIGINT)	

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité **UNCLASSIFIED** 

**Canadä** 



Gouvernement du Canada

# Contract Number / Numéro du contrat W7701-207176

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Le fournisse	inued) / PARTIE A (suite) plier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets? pur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? ate the level of sensitivity:	V No Yes Non Oui							
Dans l'affirm 9. Will the sup	Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :  9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?  Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?  No Non Oui								
	s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel : Number / Numéro du document :								
	SONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)								
IU. a) Personn	el security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis								
<b>✓</b>	RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ  CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET TRÈS SEC								
	TRÈS SECRET – SIGINT NATO CONFIDENTIEL NATO SECRET COSMIC T	OP SECRET RÈS SECRET							
	SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS								
	Special comments:  Commentaires spéciaux : The supplier's employees will have to work onsite at DRDC Valacrtier								
	NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.  REMARQUE: Sì plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être	fourni.							
10. b) May uns Du pers	creened personnel be used for portions of the work? onnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?	V No Yes Oui							
	rill unscreened personnel be escorted? ffirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?	No Yes Non Oui							
PART C - SAF	EGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)								
	EGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) ON / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS								
11. a) Will the premise	ON / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or	Ves Non  Yes Oui							
11. a) Will the premise	ON / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS  supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or s?  isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou								
11. a) Will the premise Le fourn CLASSI	ON / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS  supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or s?  isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou								
11. a) Will the premise Le fourn CLASSI	supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou FIÉS?  supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? isseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?	Non Oui  No Yes							
INFORMATION  11. a) Will the premise Le fourn CLASSII  11. b) Will the Expression CLASSII  11. b) Will the procuration occuration Les instalet/ou CL	supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or se? isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou FIÉS? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? isseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?  N  roduction (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment the supplier's site or premises? Illations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ ASSIFIÉ?	Non Oui  No Yes							
INFORMATION  11. a) Will the premise Le fourn CLASSII  11. b) Will the Expression CLASSII  11. b) Will the procuration occuration Les instalet/ou CL	supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or series error is seen sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou FIÉS?  supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? isseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?  N  roduction (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment the supplier's site or premises? Illations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ	Non Oui  No Yes  Non Oui							
INFORMATIO  11. a) Will the premise Le fourn CLASSII  11. b) Will the Le fourn  PRODUCTIO  11. c) Will the poccur at Les instalet/ou CL  INFORMATIO  11. d) Will the sinformation Le fournion at Lefournion at Lefournion and Lefournion at Lefo	supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or se? isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou FIÉS? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? isseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?  N  roduction (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment the supplier's site or premises? Illations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ ASSIFIÉ?	Non Oui  No Yes  Non Oui							

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

**Canadä** 



Gouvernement du Canada

### Contract Number / Numéro du contrat

# W7701-207176

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)
For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions. Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

# SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

	Category PROTECTED CLASSIFIED CLASSIFIÉ				NATO						COMSEC						
		А	В	С	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET		OTECTI		CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET
					CONFIDENTIEL		TRÈS SECRET	NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIEL		COSMIC TRÉS SECRET	A	В	С	CONFIDENTIEL		TRES SECRET
	Information / Assets Renseignements / Biens																:
	Production									$\vdash$						$\vdash$	
	IT Media / Support TI																
	IT Link / Lien électronique																
1	12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?  La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  No Non  Yes Oui																
	If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".  Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée  « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.																
1	2. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?  La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  No Non Oui																
	If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with																

attachments (e.g. SECRET with Attachments).

Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée

« Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).



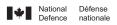
 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# ANNEXE E - FORMULAIRE MDN 626 AUTORISATION DE TÂCHES

Le formulaire MDN 626, Autorisation de tâches, joint au présent document, doit être insérée ici et fait partie du présent document.



# TASK AUTHORIZATION AUTORISATION DES TÂCHES

			Contract no N° du	contrat
		v the reference Contract and Task numbers	Task no N° de la tá	<u> </u>
Toutes I	es factures doivent indique	er les numéros du contrat et de la tâche.	rask no. – Ni de la ta	acrie
Amendment no. – N° o	de la modification	Increase/Decrease – Augmentation/Réduction	Previous value – Valeur pré	écédente
To – À		TO THE CONTRACTOR		
		TO THE CONTRACTOR  You are requested to supply the following services in	accordance with the term	s of the above
		reference contract. Only services included in the con-	tract shall be supplied aga	ainst this task.
		Please advise the undersigned if the completion date shall be prepared in accordance with the instructions	cannot be met. Invoices/ set out in the contract.	progress claims
		À L'ENTREPRENEUR		
Delivery location – Exp	édiez à	Vous êtes prié de fournir les services suivants en con ci-dessus. Seuls les services mentionnés dans le cor	formité des termes du con	ntrat mentionné
		demande.		
		Prière d'aviser le signataire si la livraison ne peut se f doivent être établies selon les instructions énoncées d		rits. Les factures
Delivery/Completion da	ate – Date de livraison/d'achèvement	_		
		Date for the I	Department of National Defen ninistère de la Défense nation	nale
Contract item no.				Cost
Nº d'article du contrat		Services		Prix
			GST/HST	
			TPS/TVH	
			T. (.)	
			Total	
APPLICABLE ON specified in the co		Contract Authority signature is required when the total val	ue of the DND 626 excee	ds the threshold
NE S'APPLIQUE		La signature de l'autorité contractante est requise lorsque l	a valeur totale du formula	aire DND 626 est
	tment of Public Works and Government Se e des Travaux publics et services gouverne			

#### Instructions for completing DND 626 - Task Authorization

Contract no.
Enter the PWGSC contract number in full.

#### Task no.

Enter the sequential Task number.

#### Amendment no.

Enter the amendment number.when the original Task is amended to change the scope or the value

#### Increase/Decrease

Enter the increase or decrease total dollar amount including taxes.

#### Previous value

Enter the previous total dollar amount including taxes.

Name of the contractor.

#### **Delivery location**

Location where the work will be completed, if other than the contractor's

#### Delivery/Completion date

Completion date for the task

#### for the Department of National Defence

Signature of the DND person who has delegated Authority for signing DND 626 (level of authority based on the dollar value of the task and the equivalent signing authority in the PAM 1.4). **Note:** the person signing in this block ensures that the work is within the scope of the contract, that sufficient funds remain in the contract to cover this task and that the task is affordable within the Project/Unit budget.

#### Services

Define the requirement briefly (attach the SOW) and identify the cost of the task using the contractor's quote on the level of effort. The Task must use the basis of payment stipulated in the contract. If there are several basis of payment then list here the one(s) that will apply to the task quote (e.g. milestone payments; per diem rates/labour category hourly rates; travel and living rates; firm price/ceiling price, etc.). All the terms and conditions of the contract apply to this Task Authorization and cannot be ignored or amended for this task. Therefore it is not necessary to restate these general contract terms and conditions on the DND 626 Task form.

### Cost

The cost of the Task broken out into the individual costed items in Services

## GST/HST

The GST/HST cost as appropriate.

The total cost of the task. The contractor may not exceed this amount without the approval of DND indicated on an amended DND 626. The amendment value may not exceed 50% (or the percentage for amendments established in the contract) of the original value of the task authorization The total cost of a DND 626, including all amendments, may not exceed the funding limit identified in the contract.

# Applicable only to PWGSC contracts

This block only applies to those Task Authorization contracts awarded by PWGSC. The contract will include a specified threshold for DND sole approval of the DND 626 and a percentage for DND to approve amendments to the original DND 626. Tasks that will exceed these thresholds must be passed to the PWGSC Contracting Authority for review and signature prior to authorizing the contractor to begin work.

### Note:

Work on the task may not commence prior to the date this form is signed by the DA Authority - for tasks within the DND threshold; and by both DND and PWGSC for those tasks over the DND threshold.

# Instructions pour compléter le formulaire DND 626 - Autorisation des tâches

# Nº du contrat

Inscrivez le numéro du contrat de TPSGC en entier.

#### Nº de la tâche

Inscrivez le numéro de tâche séquentiel.

#### Nº de la modification

Inscrivez le numéro de modification lorsque la tâche originale est modifiée pour en changer la portée.

### Augmentation/Réduction

Inscrivez le montant total de l'augmentation ou de la diminution, y compris

#### Valeur précédente

Inscrivez le montant total précédent, y compris les taxes

Nom de l'entrepreneur.

Endroit où le travail sera effectué, si celui-ci diffère du lieu d'affaires de

#### Date de livraison/d'achèvement

Date d'achèvement de la tâche

#### pour le ministère de la Défense nationale

Signature du représentant du MDN auquel on a délégué le **pouvoi** d'approbation en ce qui a trait à la signature du formulaire DND 626 (niveau d'autorité basé sur la valeur de la tâche et le signataire autorisé équivalent mentionné dans le MAA 1.4). **Nota** : la personne qui signe cette attache de signature confirme que les travaux respectent la portée du contrat, que suffisamment de fonds sont prévus au contrat pour couvrir cette tâche et que le budget alloué à l'unité ou pour le projet le permet

#### Services

Définissez brièvement le besoin (joignez l'ET) et établissez le coût de la tâche à l'aide de la soumission de l'entrepreneur selon le niveau de difficulté de celle-ci. Les modalités de paiement stipulées dans le contrat s'appliquent à la tâche. Si plusieurs d'entre elles sont prévues, énumérez ici celle/celles qui s'appliquera/ront à la soumission pour la tâche à accomplir (p.ex. acompte fondé sur les étapes franchies; taux quotidien ou taux horaire établi selon la catégorie de main-d'œuvre; frais de déplacement et de séjour; prix fixe ou prix plafond; etc.). Toutes les modalités du contrat s'appliquent à cette autorisation de tâche et ne peuvent être négligées ou modifiées quant à la tâche en question. Il n'est donc pas nécessaire de répéter ces modalités générales afférentes au contrat sur le formulaire DND

Mentionnez le coût de la tâche en le répartissant selon les frais afférents à chaque item mentionné dans la rubrique **Services**.

# TPS/TVH

Mentionnez le montant de la TPS/TVH, s'il y lieu.

Mentionnez le coût total de la tâche. L'entrepreneur ne peut dépasser ce montant sans l'approbation du MDN, formulaire DND 626 modifié à l'appui. Le coût de la modification ne peut pas être supérieur à 50 p. 100 du montant initial prévu dans l'autorisation de tâche (ou au pourcentage prévu dans le contrat pour les modifications). Le coût total spécifié dans le formulaire DND 626, y compris toutes les modifications, ne peut dépasser le plafond de financement mentionné dans le contrat.

# Ne s'applique qu'aux contrats de TPSGC

Le présent paragraphe s'applique uniquement aux autorisations de tâche accordées par TPSGC. On inscrira dans le formulaire DND 626 un plafond précis qui ne pourra être approuvé que par le MDN et un pourcentage selon lequel le MDN pourra approuver des modifications au formulaire DND 626 original. Les tâches dont le coût dépasse ces plafonds doivent être soumises à l'autorité contractante de TPSGC pour examen et signature avant qu'on autorise l'entrepreneur à débuter les travaux.

### Nota:

Les travaux ne peuvent commencer avant la date de signature de ce formulaire par le responsable du MDN, pour les tâches dont le coût est inférieur au plafond établi par le MDN, et par le MDN et TPSGC pour les tâches dont le coût dépasse le plafond établi par le MDN.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W7701-207176/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W7701-20-7176

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# ANNEXE F - FORMULAIRE DE DEMANDE DE VISITE

Le formulaire « Demande de visite » joint au présent document, doit être insérée ici et fait partie du présent document.

Tous les champs doivent être remplis, et le formulaire transmis de gouvernement à gouvernement.

DEMANDE DE VISITE							
À :  (nom du pays ou de l'organisation internationale)							
1. TYPE DE DEMANDE DE VISITE	2. TYPE D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS, À DES DOCUMENTS OU À DES SITES	3. RÉSUMÉ					
☐Unique ☐Répétitive	☐ CONFIDENTIEL ou supérieur	Nombre de sites : 1					
☐D'urgence	Accès à des zones de sécurité sans						
☐ Modification	accès à des renseignements ou à des documents classifiés	Nombre de visiteurs : 1					
	Remplir seulement si exigé par les lois ou les règlements des pays concernés						
	☐ Non classifié/DIFFUSION RESTREINTE						
4. DONNÉES ADMINISTRATIVES :							
Demandeur :	Nº de référence de la DDV de l'ANS o	u de l'ADS :					
À:	Date (jj/mm/aaaa):						
5. ORGANISME GOUVERNEMENTAL, O DEMANDE:	RGANISATION OU INSTALLATION INDUST	RIELLE QUI PRÉSENTE LA					
☐Militaire ☐Gouvernement ☐Se	ecteur privé	tre					
NOM:							
ADRESSE POSTALE :							
ADRESSE COURRIEL :							
N° DE TÉLÉCOPIEUR :	N° DE TÉLÉPHONE :						
6. ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX une visite est prévue (remplir l'annex	(, ORGANISATIONS OU INSTALLATIONS IN te 1)	IDUSTRIELLES où					
7. DATES DE LA VISITE (jj/mm/aaaa	): DU AU						
8. TYPE D'INITIATIVE (choisir un typ	e par colonne) :						
☐ Initiative gouvernementale	☐ Initiative de l'organisme ou de l'installat	tion qui présente la demande					
☐ Initiative commerciale	Sur invitation de l'installation où une vis	site est prévue					

Tous les champs doivent être remplis, et le formulaire transmis de gouvernement à gouvernement.

9. LA VISITE EST-ELLE LIÉE À :			
☐De l'équipement ou à un système d'armes précis	S		
La vente de matériel militaire à l'étranger ou une	licence d'exportation		
 ☐Un programme ou à un accord	·		
Un processus d'acquisition de matériel de défens	e		
Autre			
Précisions sur le sujet sélectionné :			
			_
10. SUJET DE DISCUSSION PRÉVU/JUSTIFIC   hôte et le chargé de projet ainsi que le nume			•
même que tout autre renseignement pertine			
11. PLUS HAUT NIVEAU PRÉVU D'ACCÈS À D	ES RENSEIGNEMENTS, À	A DES DOCUMENTS OU À DES SITES	:
Remplir seulement si exigé par les lois ou	CONFIDENTIEL	SECRET	
les règlements des pays concernés		- Autro	
☐ Non classifié ☐ DIFFUSION RESTREINTE	☐ TRÈS SECRET	∐ Autre	
12. RENSEIGNEMENTS SUR LE(S) VISITEUR(	(S) - (remplir l'annexe	2)	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
13. AGENT DE SÉCURITÉ DE L'ORGANISME G L'INSTALLATION INDUSTRIELLE QUI PRÉSE	OUVERNEMENTALE, DE NTE LA DEMANDE	L'ORGANISATION OU DE	
NOM:		TIMBRE	
NOW .		THIBICE	
N° DE TÉLÉPHONE :			
ADRESSE COURRIEL :			
ADRESSE COCKNIEL .			
SIGNATURE :			

Tous les champs doivent être remplis, et le formulaire transmis de gouvernement à gouvernement.

14. ATTESTATION DE	SÉCURITÉ :		
NOM:			TIMBRE
ADRESSE :			
N° DE TÉLÉPHONE :			
ADRESSE COURRIEL :			
SIGNATURE :		DATE (jj/mm/aaaa)	:
15. ADMINISTRATION QUI PRÉSENTE LA DE	N NATIONALE DE LA SÉCURITÉ OU ADN MANDE :	INISTRATION DÉSIG	NÉE DE LA SÉCURITÉ
NOM:			TIMBRE
ADRESSE :			
Nº DE TÉLÉPHONE :			
ADRESSE COURRIEL :			
SIGNATURE :		DATE ( <i>jj/mm/aaaa</i> )	
16. REMARQUES (jus	tification obligatoire dans le cas d'une	visite d'urgence) :	

# ANNEXE 1 DU FORMULAIRE DE DDV

Tous les champs doivent être remplis, et le formulaire transmis de gouvernement à gouvernement.

# ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX, ORGANISATIONS OU INSTALLATIONS INDUSTRIELLES OÙ UNE VISITE EST PRÉVUE

**AJOUTER** Autre Militaire Gouvernement Secteur privé OTAN UE NOM: ADRESSE: Nº DE TÉLÉPHONE : Nº DE TÉLÉCOPIEUR : NOM DE LA PERSONNE-RESSOURCE : COURRIEL: N° DE TÉLÉPHONE : NOM DE L'AGENT DE SÉCURITÉ OU DE LA DEUXIÈME PERSONNE-RESSOURCE : COURRIEL: Nº DE TÉLÉPHONE : **SUPPRIMER** 

# ANNEXE 2 DU FORMULAIRE DE DDV

Tous les champs doivent être remplis, et le formulaire transmis de gouvernement à gouvernement.

# RENSEIGNEMENTS SUR LE(S) VISITEUR(S)

			AJOUTER
Militaire Fonctionne de la Défe	I FONCTIONNAIRA —	Entrepreneur intégré ou du secteur privé	mployé
NOM:			
PRÉNOMS (tels qu'ils figu	ırent sur le passeport) : [		
GRADE (s'il y a lieu) :			
DATE DE NAISSANCE (jj/	/mm/aaaa) :		
LIEU DE NAISSANCE :			
NATIONALITÉ :			
NIVEAU D'ATTESTATION	DE SÉCURITÉ :		
Nº DE PASSEPORT/DE CA	ARTE D'IDENTITÉ :		
POSTE :			
SOCIÉTÉ/ORGANISME :			
			SUPPRIMER

 $N^{\circ}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# PIÈCE JOINTE 1 - FICHE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE

**MAIN-D'OEUVRE**: taux horaires fermes tout compris (Taxes applicables en sus, incluant le profit et les frais d'administration) comme suit :

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec le point 1.2 Section II : Soumission financière, de la Partie 3 – Instructions pour la préparation des soumissions.

Si la ressource travaille en sous-traitance, le soumissionnaire devrait indiquer le nom du sous-traitant.

Ressources Proposées	Date du contrat au 31 mars 2021	1er avril 2021 au 31 mars 2022	1er avril 2022 au 31 mars 2023	1er avril 2023 au 31 mars 2024	1er avril 2024 au 31 mars 2025	1er avril 2025 au 31 mars 2026
A) Ingénieur Mécanique Sénior						
(min. 3 ressources, max. 4 ressources)						
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
B) Ingénieur Mécanique Intermédiaire						
(min. 4 ressources, max. 6 ressources)						
Nom:	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
C) Ingénieur Mécanique Junior						
(min. 1 ressource, max. 3 ressources)						
Nom:	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Ressources Proposées	Date du contrat au 31 mars 2021	1er avril 2022 au 31 mars 2023	1er avril 2021 au 31 mars 2022	1er avril 2022 au 31 mars 2023	1er avril 2022 au 31 mars 2023	1er avril 2025 au 31 mars 2025
D) Technicien Mécanique (min. 1 ressource, max. 2 ressources)						
Nom:	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W7701-207176/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W7701-20-7176

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier  $QCL\mbox{-}0\mbox{-}43088$ 

Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
E) Technicien en Électronique (min. 1 ressource, max. 2 ressources)						
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
F) Chimiste / ingénieur chimiste (min. 3 ressources, max. 4 ressources)						
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
G) Physicien / Ingénieur physicien (min. 1 ressource, max. 3 ressources) Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr
Nom :	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr	\$/hr

# Note pour les travaux effectués sur le terrain dans le cadre d'essais seulement:

Après une période de travail de 8 heures consécutives, l'entrepreneur peut réclamer 1.5 fois le taux horaire inscrit dans le tableau ci-dessus pour le temps de travail excédant le 8 heures. Le responsable technique doit approuver au préalable que ce taux puisse être réclamé.

3. MATÉRIAUX ET FOURNITURES : au prix de revient effectif sans majoration.

# 2. FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SUBSISTANCE :

- (a) Le Canada n'acceptera aucun frais de déplacement et de subsistance encourus par l'entrepreneur dans l'exécution des travaux, pour :
  - (i) les services rendus à l'intérieur de la région de la Ville de Québec (incluant le site de Recherche et développement pour la défense Canada Centre de recherches de Valcartier); et
  - (ii) tout déplacement entre le lieu d'affaires de l'entrepreneur et la Région de la Ville de Québec (incluant le site de Recherche et développement pour la défense Canada – Centre de recherches de Valcartier).
- (b) Pour les services fournis à l'extérieur de la région de la Ville de Québec, l'Entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistances qu'il a raisonnablement et

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W7701--207176/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W7701--20--7176

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte http://www.njccnm.gc.ca/directive/index.php?did=10&dlabel=travel-voyage&lang=fra&merge=2&slabel=index, et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ». Le Canada ne versera à l'entrepreneur aucune indemnité de faux frais pour les voyages autorisés.

- (c) Le Canada n'acceptera pas les frais de déplacement et de subsistance engagés par l'entrepreneur parce qu'il doit réinstaller des membres de son personnel pour répondre aux conditions du contrat.
- (d) Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le responsable technique. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

# Limitation des dépenses totale pour le contrat (taxes applicables en sus) : 9 324 500.00\$

Exception faite du ou des taux et du ou des prix fermes, les montants apparaissant dans les divers articles précisés ci-dessus ne sont que des estimations. Il sera permis de les modifier aux fins de facturation au fur et à mesure de l'avancement des travaux, à la condition que ces changements soient mineurs, qu'ils soient approuvés au préalable par le responsable technique, et que le coût estimatif ne dépasse pas la limitation des dépenses précisée ci-dessus.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# PIÈCE JOINTE 2 - ÉVALUATION DU PRIX

Pour fins d'évaluation seulement, le prix de la soumission sera déterminé comme suit:

# 1 - Proposition financière

Les soumissionnaires doivent soumettre leur proposition financière en conformité avec l'Annexe B, Base de Paiement.

# 2 - Calcul du prix de la soumission

Le prix de la soumission sera calculé ainsi:

## Prix de la soumission = Coût de la main d'œuvre

Le coût de main d'œuvre sera calculé tel que détaillé à la section 3 ci-dessous.

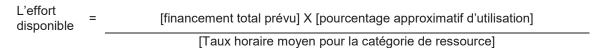
Le prix de la soumission sera évalué sur la base des niveaux estimés d'effort ci-dessous\* :

\*Les "Niveau est. d'effort" précisées dans le tableau sont fournies uniquement aux fins de la détermination du prix évalué de chaque soumission. Il s'agit d'une approximation des besoins qui est fournie de bonne foi et qui ne doit pas être considérée comme une garantie contractuelle.

Ingénieur mécanique sénior	20 %
Ingénieur mécanique intermédiaire	25 %
Ingénieur mécanique junior	7 %
Technicien mécanique	7 %
Technicien en électronique	7 %
Chimiste/Ingénieur chimiste	24 %
Physicien/Ingénieur physicien	10 %

# 3 - Coût de la main d'œuvre :

Pour établir le coût de main d'œuvre, il faut déterminer les efforts disponibles en heure (voir la dernière colonne du Tableau 4.1 ci-dessous). L'effort disponible pour chacune des catégories de ressources se calcule ainsi :



Le coût de la main d'œuvre pour une catégorie donnée (pour une soumission donnée) est obtenu en multipliant l'effort disponible par le taux horaire moyen fourni pour la catégorie donnée pour les 5 années demandées\* (pour une soumission donnée).

\*Le tarif horaire ferme d'une ressource ne rencontrant pas le minimum de point requis pour les critères techniques cotés ou une ressource ne rencontrant pas les critères techniques obligatoires ne sera pas considéré dans le taux horaire moyen pour la catégorie de ressource.

Enfin, le coût total de la main d'œuvre est calculé en additionnant les coûts de main d'œuvre par catégorie pour une soumission donnée.

File No. - N° du dossier QCL-0-43088

# Par exemple,

- Le financement prévu pour les travaux = 9 324 500,00\$
- Le pourcentage d'utilisation pour l'ingénieur mécanique senior = 20%
- Si le taux horaire ingénieur mécanique senior moyen\*
  - pour la soumission A = 90.00\$;
  - o pour la soumission B = 105.00\$;
  - o pour la soumission C = 110.00\$;
- Alors le taux horaire moyen pour la catégorie de ressource = 101.67\$

\*Advenant qu'un soumissionnaire propose plusieurs individus pour la catégorie, le taux horaire moyen de la catégorie sera basé sur la moyenne de tous les taux de tous les individus

### Donc,

Effort disponible = 9 324 500.00\$ X 0.20 / 101.67\$ = 18 343.28 heures

### et

- Coût de la main d'œuvre pour l'ingénieur mécanique sénior, soumission A = 18 343.28 heures x 90.00\$ = 1 650 895.08\$
- Coût de la main d'œuvre pour l'ingénieur mécanique sénior, soumission B = 18 343.28 heures x 105.00\$ = 1 926 044.26\$
- Coût de la main d'œuvre pour l'ingénieur mécanique sénior, soumission C
   = 18 343.28 heures x 110.00\$ = 2 017 760.66\$

# 4 - Exemple de calculs pour le prix de 3 soumissions

# Tableau 4.1

		Sour	missionnaire A	Soumi	Soumissionnaire B		Soumissionnaire C	
Catégories de ressources	% d' utilis atio n	Taux A	Prix pour A	Taux B	Prix pour B	Taux C	Prix pour C	Qté heure
Ingénieur Mécanique Senior	20%	90,00 \$	1 650 895,08 \$	105,00 \$	1 926 044,26 \$	110,00 \$	2 017 760,66 \$	18 343,28
Ingénieur Mécanique Intermédiaire	25%	85,00 \$	2 122 988,84 \$	95,00 \$	2 372 752,23 \$	100,00 \$	2 497 633,93 \$	24 976,34
Ingénieur Mécanique Junior	7%	80,00 \$	614 320,00 \$	85,00 \$	652 715,00 \$	90,00\$	691 110,00 \$	7 679,00
Technicien Mécanique	7%	75,00 \$	524 503,13 \$	100,00 \$	699 337,50 \$	105,00 \$	734 304,38 \$	6 993,38
Technicien Électronique	7%	95,00\$	688 976,94 \$	85,00 \$	616 453,06 \$	90,00\$	652 715,00 \$	7 252,39
Chimiste / Ingénieur chimiste	24%	90,00 \$	2 323 952,31 \$	90,00\$	2 323 952,31 \$	80,00\$	2 065 735,38 \$	25 821,69
Physicien / Ingénieur physicien	10%	65,00 \$	956 988,16 \$	55,00 \$	809 759,21 \$	70,00 \$	1 030 602,63 \$	14 722,89
TOTAL :		8 8	882 624.46 \$	9 40	1 013.57 \$	9 689 861.98 \$		

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

Les "pourcentages d'utilisation" précisées dans le tableau sont fournies uniquement aux fins de la détermination du coût évalué de chaque soumission. Il s'agit d'une approximation des besoins qui est fournie de bonne foi et qui ne doit pas être considérée comme une garantie contractuelle.

Les taux sont fournis à titre d'exemple et ne doivent pas être interprétés comme un indicatif de l'expérience des catégories de main d'œuvre.

File No. - N° du dossier QCL-0-43088

# PIÈCE JOINTE 3 - CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES ET COTÉS

# 1. CRITÈRES D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES

Dans leur proposition, les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils rencontrent tous les critères d'évaluation obligatoires de la demande. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences obligatoires ne passeront pas à l'étape d'évaluation selon les critères cotés et seront déclarées non-recevables.

Le masculin est utilisé dans les critères d'évaluation et désigne à la fois les hommes et les femmes.

# **RESSOURCES PROPOSÉES**

	CRITÈRES D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES	OUI	NON
CO1	Le soumissionnaire doit proposer un nombre de ressources qui respecte le nombre minimal et maximal de ressources exigées pour toutes les *Catégories de ressources.  Si le soumissionnaire propose plus de ressources que le nombre maximum permis dans une catégorie, le Canada évaluera les premiers curriculum vitae de la catégorie, selon l'ordre de présentation, jusqu'à l'atteinte du nombre maximal permis dans la catégorie. Les ressources proposées en excédent de la catégorie ne seront pas évaluées.		

*Catégories de ressources	Nombre minimal de ressources exigées	Nombre maximal de ressources permises
Ingénieur mécanique sénior	3	4
Ingénieur mécanique intermédiaire	4	6
Ingénieur mécanique junior	1	3
Technicien mécanique	1	2
Technicien en électronique	1	2
Chimiste/ingénieur chimiste	3	4
Physicien/ingénieur physicien	1	3

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# 2. CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS

# 2.1 - EXPÉRIENCE DES RESSOURCES PROPOSÉES

- i. Pour chaque catégorie de ressource, le soumissionnaire doit joindre le(s)curriculum vitae (CV) de chaque ressource proposée pour évaluer la formation et l'expérience de la ressource.
- ii. Plus d'une ressource peut être proposée par catégorie. Le cas échéant, chaque ressource sera évaluée individuellement.
- iii. Pour les critères techniques côtés, les notes obtenues par chacune des ressources de la catégorie en question seront additionnées puis divisées par le nombre de ressources proposées afin d'obtenir une moyenne. Cette moyenne sera la note accordée au soumissionnaire pour ledit critère.
- iv. Chaque ressource doit individuellement rencontrer le pointage minimal de la catégorie pour être considérée conforme. Si une ressource n'obtient pas individuellement le pointage minimal de la catégorie, elle sera rejetée et ne sera pas considérée dans le pointage moyen de la catégorie ainsi que dans le nombre de ressources proposées dans la catégorie.
- v. Suite à l'évaluation des ressources selon les critères techniques obligatoires et cotés, le nombre minimal de ressources requis par catégorie doit être rencontré par le soumissionnaire. Advenant le cas où des ressources d'un soumissionnaire auraient été rejetées lors de l'évaluation et que le soumissionnaire ne rencontre plus le nombre de ressource minimal pour une catégorie donnée, la proposition de ce soumissionnaire sera déclaré non-recevable.
- vi. Pour tous les critères évaluant l'expérience en mois des ressources proposées les points ne seront accordés que pour les expériences suffisamment démontrées. Le soumissionnaire devrait donc fournir suffisamment d'information pour permettre de déterminer si l'expérience d'une ressource proposée est acceptable.
- vii. Voici des exemples de renseignement permettant l'évaluation complète de l'expérience d'une ressource (variable selon le critère) :
  - description de la nature du projet ou de l'expérience;
  - dates exactes de la réalisation du projet ou de l'expérience (mois et année de début et de fin);
  - description des tâches exécutées par la ressource au cours du projet ou de l'expérience.
- viii. Si l'information fournie ne permet pas de confirmer que l'expérience de la ressource proposée répond aux exigences du critère, les points pour ce critère ne seront pas attribués.
- ix. Les mois d'expérience peuvent comprendre l'expérience acquise durant les études universitaires dans le cadre de recherche expérimentale ou de modélisation numérique. Le temps consacré à la documentation des recherches, comme la rédaction de documents techniques ou d'une thèse, ne doit pas être tenu en compte.

File No. - N° du dossier OCL-0-43088

- x. Prenez note que pour chacune des ressources proposées, les expériences concurrentes ne sont pas acceptées. Des expériences concurrentes sont des expériences qui ont été acquises durant une même période de temps.
- xi. Pour les fins de cette évaluation, une période d'un mois correspond à une période de 4 semaines (28 jours)

# 2.2 - FORMATION ACADÉMIQUE DES RESSOURCES PROPOSÉES

Pour être pris en considération lors de l'évaluation, les diplômes mentionnés devraient avoir été décernés par une université ou un collège canada reconnu\* ou un diplôme équivalent selon les normes établies par un organisme canadien d'évaluation des diplômes et attestations reconnus\*, dans le cas d'un diplôme obtenu à l'étranger.

\*Vous trouverez la liste des organismes reconnus sur le site du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux : http://www.cicic.ca/.

Les exigences relatives au niveau d'études sont considérées comme respectées si le niveau d'études de la personne est égal ou supérieur à l'exigence.

# 2.3 - CATÉGORIE DES CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS ET POINTAGE DISPONIBLE

CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS	Pointage minimal requis	Pointage maximal possible
CC1 Ingénieur mécanique sénior	10	23
CC2 Ingénieur mécanique intermédiaire	7	18
CC3 Ingénieur mécanique junior	6	17
CC4 Technicien mécanique	6	18
CC5 Technicien en électronique	4	12
CC6 Chimiste/Ingénieur chimiste	5	21
CC7 Physicien/Ingénieur physicien	5	15
TOTAL	43	124

CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS	Pointage minimal requis	Pointage maximal
CC1 Ingénieur mécanique sénior	10	23
CC1.1 Formation académique de la ressource		
7 points : Doctorat en génie mécanique 5 points : Maîtrise en génie mécanique 3 points : Baccalauréat en génie mécanique	3	7
CC1.2 La ressource doit avoir de l'expérience en recherche expérimentale et/ou en modélisation numérique dans les domaines suivants :		
a) Propulsion aérobie 4 points : Plus de 60 mois d'expérience 3 points : Entre 40 et 60 mois d'expérience 2 points : Entre 20 et 39 mois d'expérience 1 point : Entre 10 et 19 mois d'expérience		
b) Propulsion par moteur-fusée 4 points : Plus de 60 mois d'expérience 3 points : Entre 40 et 60 mois d'expérience 2 points : Entre 20 et 39 mois d'expérience 1 point : Entre 10 et 19 mois d'expérience	6	12
c) Propulsion par canon 4 points : Plus de 60 mois d'expérience 3 points : Entre 40 et 60 mois d'expérience 2 points : Entre 20 et 39 mois d'expérience 1 point : Entre 10 et 19 mois d'expérience		
CC1.3 La ressource doit avoir de l'expérience en conception d'appareils d'essais pour la mesure de pression à l'intérieur de chambre à combustion et/ou des canons d'armes ou d'équipement de mesure de la force dans le domaine de la propulsion chimique pour des armes.	1	4
4 points : Plus de 60 mois d'expérience 3 points : Entre 40 et 60 mois d'expérience 2 points : Entre 20 et 39 mois d'expérience 1 point : Entre 10 et 19 mois d'expérience	l	4

CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS	Pointage minimal requis	Pointage maximal
CC2 Ingénieur mécanique intermédiaire	7	18
CC2.1 Formation académique de la ressource  4 points : Maîtrise en génie mécanique 3 points : Baccalauréat en génie mécanique 2 point : Baccalauréat dans un domaine d'ingénierie autre que génie mécanique	2	3
CC2.2 La ressource doit avoir de l'expérience en recherche expérimentale dans un ou des domaines suivants :  a) Propulsion aérobie 3 points : Plus de 40 mois d'expérience 2 points : Entre 20 et 39 mois d'expérience 1 point : Entre 10 et 19 mois d'expérience  b) Propulsion par moteur-fusée 3 points : plus de 40 mois d'expérience 2 points : Entre 20 et 40 mois d'expérience 1 point : Entre 10 et 19 mois d'expérience  c) propulsion par canon 3 points : plus de 40 mois d'expérience 2 points : Entre 20 et 40 mois d'expérience 1 point : Entre 20 et 40 mois d'expérience 1 point : Entre 10 et 19 mois d'expérience	3	9
CC2.3 La ressource doit avoir de l'expérience en conception mécanique avec le logiciel Solid Edge.  3 points : Plus de 40 mois d'expérience 2 points : Entre 20 et 40 mois d'expérience 1 point : Entre 10 et 19 mois d'expérience	1	3
CC2.4 La ressource doit avoir de l'expérience en diagnostiques optiques appliqués aux écoulements de fluides et/ou à la combustion.  3 points : Plus de 40 mois d'expérience 2 points : Entre 20 et 40 mois d'expérience 1 point : Entre 10 et 19 mois d'expérience	1	3

CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS	Pointage minimal requis	Pointage maximal
CC3 Ingénieur mécanique junior	6	17
CC3.1 Formation académique de la ressource  2 points : Baccalauréat en génie mécanique 1 point : Baccalauréat dans un domaine d'ingénierie autre que génie mécanique	1	2
CC3.2 La ressource doit avoir de l'expérience en simulation numérique en dynamique des fluides (CFD), y compris la génération de mailles.  3 points : Plus de 20 mois d'expérience 2 points : Entre 10 et 19 mois d'expérience 1 point : Moins de 10 mois d'expérience	1	3
CC3.3 La ressource doit avoir de l'expérience en conception mécanique avec le logiciel Solid Edge.  3 points : Plus de 20 mois d'expérience 2 points : Entre 10 et 19 mois d'expérience 1 point : Moins de 10 mois d'expérience	1	3
CC3.4 La ressource doit avoir de l'expérience en diagnostiques optiques appliqués aux écoulements de fluides et/ou à la combustion.  3 points : Plus de 20 mois d'expérience 2 points : Entre 10 et 19 mois d'expérience 1 point : Moins de 10 mois d'expérience	1	3
CC3.5 La ressource doit avoir de l'expérience en laboratoire de combustion, propulsion ou d'aérodynamique.  3 points : Plus de 20 mois d'expérience combinée totale dans un ou plusieurs des domaines ci-dessus  2 points : Entre 10 et 19 mois d'expérience combinée totale dans un ou plusieurs des domaines ci-dessus  1 point : Moins de 10 mois d'expérience combinée totale dans un ou plusieurs des domaines ci-dessus	1	3

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W7701--207176/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W7701--20--7176

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier QCL-0-43088

CC3.6 La ressource doit avoir de l'expérience en analyse numérique de système de propulsion et/ou de véhicules aériens.		
<ul> <li>3 points : Plus de 20 mois d'expérience combinée totale dans un ou plusieurs des domaines ci-dessus</li> <li>2 points : Entre 10 et 19 mois d'expérience combinée totale dans un ou plusieurs des domaines ci-dessus</li> <li>1 point : Moins de 10 mois d'expérience combinée totale dans un ou plusieurs des domaines ci-dessus</li> </ul>	1	3

CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS	Pointage minimal requis	Pointage maximal
CC4 Technicien mécanique	6	18
CC4.1 Formation académique de la ressource		
<ul> <li>3 points : Diplôme d'études collégiales (DEC) en génie mécanique ou diplôme technique Équivalent</li> <li>1 point : Entre 12 et 18 mois de formation technique dans un domaine relié à la mécanique</li> </ul>	1	3
CC4.2 La ressource doit avoir de l'expérience en tant que technicien dans un laboratoire de combustion.	1	3
3 points : Entre 80 et 120 mois d'expérience 2 points : Entre 60 et 79 mois d'expérience 1 point : Entre 40 et 59 mois d'expérience		
CC4.3 La ressource doit avoir de l'expérience en tant que technicien dans un laboratoire d'aérodynamique.		
3 points : Entre 80 et 120 mois d'expérience 2 points : Entre 60 et 79 mois d'expérience 1 point : Entre 40 et 59 mois d'expérience	1	3
CC4.4 La ressource doit avoir de l'expérience en tant que technicien dans un laboratoire de propulsion.		
3 points : Entre 80 et 120 mois d'expérience 2 points : Entre 60 et 79 mois d'expérience 1 point : Entre 40 et 59 mois d'expérience	1	3

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W7701--207176/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W7701--20--7176

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

CC4.5 La ressource doit avoir de l'expérience en conception d'appareils d'essais pour la mesure de pression à l'intérieur de chambre à combustion et/ou des canons d'armes ou d'équipement de mesure de la force dans le domaine de la propulsion chimique pour des armes.  3 points : Entre 40 et 60 mois d'expérience 2 points : Entre 20 et 39 mois d'expérience 1 point : Entre 10 et 19 mois d'expérience	1	3
CC4.6 La ressource doit avoir de l'expérience en conception mécanique avec le logiciel Solid Edge.  3 points : Plus de 40 mois d'expérience 2 points : Entre 20 et 40 mois d'expérience 1 point : Entre 10 et 19 mois d'expérience	1	3

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS	Pointage minimal requis	Pointage maximal
CC5 Technicien en électronique	4	12
CC5.1 Formation académique de la ressource  3 points : DEC en technologie de l'électronique ou diplôme technique équivalent 1 point : Entre 12 et 18 mois de formation technique dans un domaine relié à l'électronique	1	3
CC5.2 La ressource doit avoir de l'expérience en matière d'instrumentations électroniques pour l'acquisition de données.  3 points : Plus de 40 mois d'expérience 2 points : Entre 20 et 40 mois d'expérience 1 point : Entre 10 et 19 mois d'expérience	1	3
CC5.3 La ressource doit avoir de l'expérience dans un ou des domaines suivants : en conception et en assemblage de composants électroniques pour les mesures physiques de la force, de la pression, de l'accélération ou de la température.  3 points : Plus de 40 mois d'expérience 2 points : Entre 20 et 40 mois d'expérience 1 point : Entre 10 et 19 mois d'expérience	1	3
CC5.4 La ressource doit avoir de l'expérience en programmation logicielle (Labview, Python, Visual Basic, FORTRAN ou Matlab).  3 points : Plus de 40 mois d'expérience 2 points : Entre 20 et 40 mois d'expérience 1 point : Entre 10 et 19 mois d'expérience	1	3

CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS	Pointage minimal requis	Pointage maximal
CC6 Chimiste/Ingénieur chimiste		
Nota : Le chimiste n'a pas à être membre de l'Ordre des chimistes du Québec ou de toute autre organisation professionnelle.	5	21
CC6.1 Formation académique de la ressource		
5 points : Doctorat en chimie ou en génie chimique 3 points : Maîtrise en chimie ou en génie chimique 1 point : Baccalauréat en chimie ou en génie chimique	1	5
CC6.2 La ressource doit avoir de l'expérience en synthèse ou en caractérisation de matériaux énergétiques.		
4 points : Plus de 60 mois d'expérience 3 points : Entre 40 et 60 mois d'expérience 2 points : Entre 20 et 39 mois d'expérience 1 point : Entre 10 et 19 mois d'expérience	1	4
CC6.3 La ressource doit avoir de l'expérience en caractérisation chimique ou physique de matériaux énergétiques à l'aide d'une ou plusieurs méthodes analytiques standard.		
5 points : Plus de 60 mois d'expérience 3 points : Entre 40 et 60 mois d'expérience 2 points : Entre 20 et 39 mois d'expérience 1 point : Entre 10 et 19 mois d'expérience	1	4
CC6.4 La ressource doit avoir en science des données comme la méthode d'apprentissage profond, la méthode d'analyse statistique multi variée ou méthode d'analyse fréquentielle (Fast Fourier Transform (FFT)) et d'images.		
4 points : Plus de 60 mois d'expérience 3 points : Entre 40 et 60 mois d'expérience 2 points : Entre 20 et 39 mois d'expérience 1 point : Entre 10 et 19 mois d'expérience	1	4

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

rce doit avoir de l'expérience en modélisation et simulation de nt la dynamique des fluides, la modélisation de la turbulence ged Navier-Stokes (RANS), Large Eddy Simulation (LES)), les le/structure, méthode probabilistes (Monte Carlo), la prédiction de tion et vérification à partir de données expérimentales.	4
60 mois d'expérience 0 et 60 mois d'expérience 0 et 39 mois d'expérience	
et 60 mois d'expérience	

CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS	Pointage minimal requis	Pointage maximal
CC7 Physicien/Ingénieur physicien	5	15
CC7.1 Formation académique de la ressource  5 points : Doctorat en physique ou en génie physique. 3 points : Maîtrise en physique ou en génie physique. 1 point : Baccalauréat en physique ou en génie physique.	1	5
CC7.2 La ressource doit avoir de l'expérience en recherche expérimentale dans le domaine des systèmes optiques et laser (systèmes au gaz et à diode).  5 points : Plus de 60 mois d'expérience 4 points : Entre 40 et 60 mois d'expérience 3 points : Entre 20 et 39 mois d'expérience 2 points : Entre 10 et 19 mois d'expérience	2	5
CC7.3 La ressource doit avoir de l'expérience en diagnostiques optiques.  5 points : Plus de 60 mois d'expérience 4 points : Entre 40 et 60 mois d'expérience 3 points : Entre 20 et 39 mois d'expérience 2 points : Entre 10 et 19 mois d'expérience	2	5

N° de l'invitation - Solicitation No. W7701-207176/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W7701-20-7176

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

PIÈCE JOINTE 4 - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le Soumissionnaire accepte suivants :	d'être payé	à partir d	'un des	moyens	de paie	ements	électroniques
( ) Carte d'achat Visa ( ) Carte d'achat Mas ( ) Dépôt direct (natio ( ) Échange de donn ( ) Virement télégrap ( ) Système de transi	sterCard ; onal et interna ées informatis hique (interna	sées (ÉDI) ational seul	ement);		le 25 M\$	)	

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W7701--207176/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W7701--20--7176

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OCL-0-43088

ld de l'acheteur - Buyer ID  $QCL052 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

PIÈCE JOINTE 5 - PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un soumissionnaire. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par le Canada, la soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat.

soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat.
Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.</u>
Date : (AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de soumissions sera utilisée]
Compléter à la fois A et B.
A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :
( ) A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
( ) A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
( ) A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un <u>employeur sous réglementation fédérale</u> , dans le cadre de la <u>Loi sur l'équité en matière d'emploi</u> .
( ) A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés permanents à temps plein et/ou permanents à temps partiel au Canada.
A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et
<ul> <li>( ) A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un <u>Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi</u> valide et en vigueur avec EDSC – Travail.</li> <li>OU</li> </ul>
( ) A5.2. Le soumissionnaire a présenté <u>l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168)</u> à EDSC - Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'attribution d'un contrat, remplissez le formulaire intitulé Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à EDSC – Travail.
B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :
( ) B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.
OU
( ) B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)